

# JOURNAL

HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

15. AVRIL

1778.



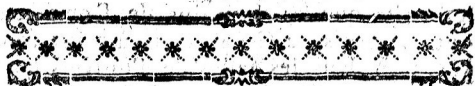
A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Im-  
primeur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine Apoft.

---

*Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Approbation  
du Commissaire-Examineur.*





JOURNAL  
HISTORIQUE  
ET  
LITTÉRAIRE

15. AVRIL

1778.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*Mémoires pour servir à l'histoire de Louis  
Dauphin de France, mort à Fontainebleau  
le 20 Décembre 1765, avec un traité de  
la connoissance des hommes. A Paris, chez  
Simon, & Merigot, 1777, 2 vol. in-8°.*

**L**E génie de l'histoire semble s'être prêté  
à la foiblesse & à l'injustice du vul-  
gaire, qui fixant des regards avides sur les  
vertus illustrées par le diadème, semble ne  
point s'occuper des Princes dont les qualités  
préparent sa destinée future. Si on excepte

N n a

les traits que les écrivains de Rome nous ont conservés de Germanicus, à peine trouvera-t-on dans les fastes de l'univers quelques pages consacrées à la mémoire des princes que la mort a enlevés au pouvoir de faire des peuples heureux. “ Tout le monde a les  
” yeux ouverts sur la conduite & les actions  
” des Rois. Tout se rapporte à eux, & les  
” ordres qu'ils donnent pour rendre leur  
” royaume florissant & leurs sujets heureux,  
” ne manquent jamais d'être publiés par la  
” renommée & consignés dans l'histoire.  
” L'héritier immédiat de leur pouvoir n'a  
” pas les mêmes avantages. Son mérite séparé de la puissance suprême, ne fait pas  
” les mêmes impressions, parce qu'on ne  
” lui rend pas les mêmes hommages : ses  
” talens & les soins qu'il prend pour les  
” cultiver, sont comme éclipsés par les  
” rayons qui partent du trône. Nous con-  
” noissons aujourd'hui, par l'histoire, le  
” mérite particulier & distinctif des Rois  
” qui ont gouverné cette monarchie : quel-  
” ques-uns de ceux qui devoient leur succé-  
” der, selon le cours ordinaire de la nature,  
” sont morts avant eux ; mais il ne paroît  
” pas que les historiens se soient fort occu-  
” pés à nous donner une idée juste & détaillée de leur conduite & de leur caractère. Les vertus qui fondent les espérances des peuples pour l'avenir, ne sont  
” cependant pas moins dignes de leur attention que celles des Rois regnans qui sont  
” actuellement leur bonheur. Quand un

„ Prince , né pour tenir un jour les rênes  
 „ du gouvernement , s'est rendu capable de  
 „ remplir avec gloire une si haute destinée ,  
 „ ses exemples ne sont ni moins intéressans ,  
 „ ni moins instructifs que s'il avoit regné  
 „ lui-même. Telle est l'idée qu'on doit avoir  
 „ du Dauphin qui nous a été ravi „.

Après ces réflexions qui sans doute paroîtront bien raisonnables , l'auteur de ces *mémoires* , rapporte différens traits de la vie du Dauphin , bien propres à justifier les larmes que le peuple françois a données à la mort de ce Prince , & les plaintes qu'il adressa au Ciel , comme autrefois la ville de Sion , pour avoir perdu l'élite de ses héros ( a ). On voit d'abord quelques détails touchant son éducation , ses études , la bataille de Fontenoi où le Dauphin s'est trouvé avec le Roi , son mariage avec l'Infanté d'Espagne & ensuite avec la Princesse de Saxe ; l'auteur fait connoître ce Prince comme pere , comme héritier d'un grand royaume , comme Prince plein de religion & de piété : nous nous arrêterons un moment sur ces trois articles. “ Le Dauphin , charmé des heureuses dispositions du Duc de Bourgogne , s'appliqua lui-même à les cultiver , il se faisoit rendre un compte exact de toutes ses actions ; il l'interrogeoit sur ses études pour

---

( a ) *Abstulit magnificos meos Dominus de medio mei.* Jerem. Thren. L. 15. C'est le passage que l'archevêque de Toulouse a placé à la tête de l'éloge de ce Prince.

juger de ses progrès, & il eut dans la suite les mêmes attentions pour tous ses enfans; il veilloit à leur éducation, comme s'il en eût été chargé lui seul. Son premier soin étoit de leur inspirer les grands sentimens de religion dont il étoit rempli, & de la leur faire pratiquer; il ne perdoit aucune occasion de leur en donner des leçons. En voici un exemple remarquable qui ne doit pas être oublié; lorsqu'on eut suppléé les cérémonies du baptême aux trois Enfans de France, qui vivent encore, il leur fit observer que leurs noms étoient inscrits sur les régitres de l'Eglise avec ceux des autres enfans qui avoient été baptisés avant eux. *Vous voyez*, leur dit-il, *que vos noms sont ici mêlés & confondus avec ceux du peuple. Cela doit vous apprendre, que les distinctions, dont vous jouissez, ne viennent pas de la nature, qui a fait tous les hommes égaux, il n'y a que la vertu qui met entr'eux une véritable différence, & peut-être que l'enfant d'un pauvre, dont le nom précède le vôtre, sera plus grand aux yeux de Dieu, que vous ne le serez jamais aux yeux des peuples* „

La maniere dont le Dauphin envisageoit les devoirs d'un Roi, les maximes par lesquelles il avoit résolu de se diriger dans une place où les moindres fautes ont l'influence la plus étendue & la plus redoutable sur le sort des peuples, promettoient à la nation tous les genres de bonheur qui peuvent émaner du trône. *Toute puissance*, dit-il, *vient*

de Dieu & doit revenir à lui seul : c'est lui qui a formé tous les hommes du limon de la terre, qui a distribué les peuples dans les diverses régions qu'ils habitent, & qui leur a donné en spectacle ce vaste univers, monument de sa gloire ; c'est lui qui a mis dans leur cœur les premières idées d'un Être suprême & les premiers principes de la justice, de la droiture & de la bonté, pour les diriger dans le cours de leurs actions ; c'est lui qui a donné aux peuples des Souverains, & qui élève les Souverains pour assurer le bonheur des peuples. . . . . Mais peut-on réfléchir sur ces grandes vérités sans se convaincre que la puissance des Rois n'est établie que pour exercer celle de Dieu même ; pour punir & récompenser, effraier par les châtimens, attirer par les bienfaits, faire naître une noble émulation, maintenir le bon droit, le défendre contre la violence, terminer les dissensions & les querelles, entretenir l'union entre tous les membres de l'état, alléger, autant qu'il est possible, le joug de l'autorité, tourner au profit des peuples les trésors dont on est le dépositaire, s'occuper tout entier de ce qui peut faire leur bonheur, leur sacrifier son tems, son plaisir, sa vie & sa gloire même ? Voilà les traits de ressemblance que les Rois doivent avoir avec Dieu. Telle est la manière dont ils doivent prouver que la source en est divine. L'usage que les Souverains font alors de leur puissance devient glorieux & salutaire, & les avantages qui en dérivent sont inestimables. Quel bonheur

pour les peuples quand les Princes cherchent en Dieu même les règles de la conduite qu'ils doivent tenir pour les gouverner, quand ils interrogent en quelque sorte la bonté, la justice & la sagesse de l'Être suprême pour apprendre de lui la manière de conduire les hommes & les moyens de les rendre heureux! A quel degré de perfection ne doit pas s'élever un maître qui se propose de suivre & d'imiter un si grand modèle dans l'usage de sa puissance!

Ce Prince a laissé par écrit plusieurs réflexions sur la nature & les avantages du gouvernement monarchique. Elles décelent des vues profondes, qui remontent aux principes des choses & qui rapprochent les effets de leurs causes. Nous transcrivons la suivante qui explique pourquoi les révolutions sont si fréquentes dans les états despotiques.

“ Le gouvernement monarchique a un grand avantage sur le despotique. Comme il est de sa nature qu'il y ait sous les Princes, plusieurs ordres inférieurs qui tiennent à sa constitution, l'état en est plus fixe & la constitution plus inébranlable. Dans le despotique le peuple une fois soulevé, porte toujours les choses aussi loin qu'elles peuvent aller. Dans le monarchique il ne fauroit aller si loin : les chefs craignent pour eux-mêmes; les puissances intermédiaires ne veulent pas que le peuple prenne trop le dessus. Il est rare que tous les ordres soient entièrement corrompus. Le Prince tient à ces ordres, & les séditieux perdant l'espérance de renverser l'état, ne peuvent ni ne veulent



renverser les Princes : aussi nos histoires sont-elles pleines de guerres civiles sans révolutions, tandis que celles des états despotiques sont pleines de révolutions sans guerres civiles „

Après avoir envisagé le Dauphin comme pere, & comme héritier du trône, l'auteur le considère comme Prince chrétien. Le christianisme perdit en lui un de ses plus zélés & de ses plus éclairés partisans, & la secte de nos sophistes un de ses redoutables adversaires. On diroit que Dieu aiant résolu de livrer les hommes à cet engouement d'incrédulité & de déraison, qui est regardé comme le fruit des lumières du siècle, a voulu en même tems enlever un Prince qui auroit trop puissamment contrarié l'exécution de ce redoutable décret. " La religion n'étoit dans lui, ni préjugé, ni superstition, ni foiblesse; c'étoit une vertu solide & réfléchie, qui réunissoit toutes les autres pour les perfectionner & les consacrer à Dieu. Il en avoit étudié les preuves; il en sentoit la nécessité; il ne croioit pas qu'un état pût subsister sans une religion, qui serve de frein à la violence des passions humaines, sources inépuisables de crimes & de désordres. Il avoit approfondi les principes de la fausse philosophie, qui ne connoit point d'autre droit que la force, d'autre mobile de nos actions qu'un intérêt personnel ou une fatale & inévitable nécessité; & il en avoit conclu que cette opinion monstrueuse ne tendoit à rien moins qu'à la destruction totale de tous

les liens & de tous les devoirs de la société, Le judicieux Prince développoit & démonstroit cette conclusion, en expliquant les suites que les systêmes philosophiques doivent avoir infailliblement tant pour les peuples que pour les Monarques. “ *Dans les principes de nos nouveaux philosophes, le thrône ne porte plus le caractère & l’empreinte de la divinité. Ils decident qu’il fut l’ouvrage de la violence, & que ce que la force eut le droit d’élever, la force a le droit de l’abattre & de le détruire; que l’utilité nationale n’a pas moins le pouvoir de briser le sceptre que de le former, de le retirer que de le donner; que le peuple ne peut jamais céder l’autorité, qu’il ne peut que la prêter; toujours en droit de la communiquer & de s’en resaisir, selon que l’intérêt personnel, son unique maître, lui conseille de quitter la liberté ou de la reprendre.* ”

Après avoir exprimé de la sorte l’effet de la doctrine philosophique sur l’esprit du peuple, le sage Prince nous apprend celui qu’elle doit faire naturellement sur la conduite du Monarque; & montre que le chef & les membres de la société conspireroient avec une ardeur égale à se détruire mutuellement, si jamais la jurisprudence de ces faux politiques, pouvoit devenir le code des nations. “ *Ce que les passions se contenteroient d’insinuer, nos philosophes l’enseignent: Que tout est permis au Prince quand il peut tout, & qu’il a rempli ses devoirs quand il a contenté ses desirs. Car si la loi de l’intérêt venoit*

noit à être généralement adoptée, au point de faire oublier la loi de Dieu, alors toutes les idées du juste & de l'injuste, de la vertu & du vice, du bien & du mal moral, seroient effacées & anéanties dans l'esprit des hommes, les thrones deviendroient chancelans & mobiles, les sujets seroient indociles & factieux, les maîtres sans bienfaisance & sans humanité, les peuples seroient donc toujours dans la révolte ou dans l'oppression „

L'auteur rapporte dans le plus grand détail les circonstances de la maladie & de la mort de ce Prince si précieux à la France. On y voit la grandeur d'âme, le courage, la piété, la sagesse, un caractère plein d'amabilité & de charmes, exprimés par des traits si vifs & si profonds qu'on en est tout pénétré. " La mort jette ordinairement un voile obscur sur les actions des hommes dont elle efface à jamais le souvenir, ou elle ne les éclaire que pour en découvrir les défauts; la mort du Dauphin, n'a servi au contraire qu'à donner un nouveau lustre à toutes ses vertus; elles ont paru dans les derniers jours de sa vie avec un éclat qui a frappé toute la cour; tous ceux qui l'ont vû mourir, n'ont pû s'empêcher de dire avec un transport de douleur & d'admiration : *Pourquoi n'avons nous bien connu ce Prince & toutes ses grandes qualités que lorsqu'il a cessé de vivre ?* (a) „

---

(a) Un des orateurs (Mr. de Boismont) chargés de faire l'éloge de ce Prince, en a pris une grande partie dans les circonstances de sa mort. Voici le

Comme ce récit a quelque chose d'attachant, qui replie l'ame sur elle-même pour l'occuper des idées sombres de la mortalité, qui calme ses agitations & ses desirs par une tristesse paisible, une douleur mêlée de consolation & d'un retour attendrissant vers Dieu, on nous permettra de nous y arrêter un moment.

“ Il seroit difficile d'imaginer un spectacle plus touchant : toute la cour consternée & fondant en larmes, la chambre retentissant de pleurs & de sanglots, à la vûe d'un jeune Prince, fils & héritier présomptif du plus puissant des Rois, l'amour & l'espérance des peuples, prêt à finir ses jours à la fleur de son âge, & conservant, au milieu des horreurs de la mort qui l'environnent, une paix, une douceur & une tranquillité inaltérable „ . . . . .

“ Attentif à tout, il fit remarquer au

le partage de son discours. “ Il n'a commencé, pour ainsi dire, de vivre, que dans ces instans funestes, où les hommes vulgaires sont déjà morts. — Il a commencé en quelque sorte à mourir dans cet âge dangereux, où les Princes imprudens commencent à vivre . . . Par l'exemple d'une vie si pure, apprenez, grands de la terre, comment il faut vivre pour mourir Par l'exemple d'une mort si belle, apprenez, sages du monde, comment il faut mourir pour se flatter d'avoir vécu . . . En vous peignant le Prince vertueux qui nous fut donné, je vous découvrirai le grand Roi qui nous étoit promis: je chercherai dans sa mort l'histoire de cette vie qui manque à nos neveux; je chercherai la gloire de son règne dans ses derniers momens, &c.

grand-aumônier qu'en lui adminiftrant le dernier Sacrement de l'Eglife , il omettoit une des onctions qui font prefrites. Il n'avoit pas voulu que Madame la Dauphine affiftât à cette trifte cérémonie. Elle refta dans un cabinet qui n'étoit féparé de la chambre que par une fimple cloifon ; & là imitant le courage & la piété de ce Prince , elle s'offroit elle-même à Dieu pour le falut & pour la confervation de fon augufte époux. Lorsque la cérémonie fut achevée, le Roi, la Reine & toute leur fuite fe retirèrent, pénétrés de douleur & d'admiration. Le Dauphin entendit la Mefle , après laquelle le confeffeur s'étant approché, il lui dit ; Que Dieu lui faifoit éprouver en ce moment une confolation fi douce , qu'il n'avoit jamais rien goûté de femblable. Il tint à-peu-près le même propos à Madame la Dauphine : *Je fuis ravi*, dit-il en lui tendant la main ; *je n'aurois jamais cru que de recevoir fes Sacremens , effraîât fi peu , & donnât tant de confolation.* La Reine lui aiant dit qu'elle étoit pleine d'efpérance pour fa guérifon , il fe retourna avec vivacité , & dit : *Ah , maman ! je vous en prie , gardez cette efpérance pour vous ; car pour moi , je ne le defire point du tout.* Quand la Reine fut fortie , il envoya chercher Madame Adelaïde , qui lui dit en arrivant : *J'ai quitté pour vous bien bonne compagnie , car j'avois chez moi le Roi & Madame la comteffe de Touloufe ....* *Voiez*, répondit-il , *les égards que l'on a pour les*

*pauvres mourans ; leur moment est brillant ; c'est dommage qu'il ne soit pas plus long ,...*

“ Tous ceux qui le servoient étoient charmés de sa politesse & de sa douceur ; il s'oublioit lui-même pour ne s'occuper que des autres ; les moindres services qu'on lui rendoit, étoient païés de mille marques de bonté. Il imagina, pour soulager ses garçons de la chambre, de faire veiller alternativement avec eux ses valets de garde-robe, il en donna l'ordre devant eux ; mais son premier valet de chambre lui aiant dit, qu'ils étoient affligés de partager un service qui ne les fatiguoit pas ; il envoya chercher un de ses valets de garde-robe, & lui dit : *Mes garçons de la chambre ne trouvent pas leur service trop fatigant, ainsi je vous dispense vous & votre camarade de me veiller, & vous remercie de votre bonne volonté.* — Une fois qu'il avoit passé une nuit affreuse, il dit le matin à Mr. de la Sone, premier-médecin de la Reine, qui l'avoit veillé : *Ah mon pauvre la Sone, je suis désolé de la mauvaise nuit que je vous ai fait passer, allez vous coucher, car vous devez être bien fatigué.* „

“ C'étoit sur-tout pendant les nuits que son mal augmentoit, que la fièvre devenoit plus forte & l'oppression de sa poitrine plus violente ; lorsqu'il voïoit son médecin ordinaire s'approcher de son lit avec un air triste, il lui disoit : *Vous avez toujours votre visage comme mes nuits, cela n'est pas bien, car un médecin ne doit pas s'affecter à ce point-là pour son malade . . .* Le 19 Décembre

À neuf heures du soir, le grand-aumônier vint lui réciter les prières des agonisans, qui parurent le ranimer; ce prélat & tous ceux qui l'accompagnoient, furent troublés & attendris, quand il fallut prononcer ces paroles redoutables : *Partez, ame chrétienne, partez de ce monde, &c.* Le Dauphin toujours tranquille & toujours semblable à lui-même, eut le courage de les répéter, & levant les yeux vers le ciel : *Partez, dit-il, ô mon ame, partez de ce monde, au nom du Dieu tout-puissant qui vous a créée, &c. . . .* Le cardinal de Luynes, l'archevêque de Rheims & l'évêque de Verdun ne le quitoient pas, & ils partageoient avec le confesseur le soin de l'entretenir dans tous les sentimens de piété que doit avoir un chrétien prêt à rendre son ame à Dieu. Le cardinal de Luynes lui donna une dernière bénédiction à minuit; il ne perdit l'usage de la parole que sur les dix heures du matin, & n'ayant plus rien de libre que les mouvemens de ses lèvres, il les remuoit pour faire comprendre à son confesseur qu'il l'entendoit; depuis six heures & demie, il ne donna plus aucun signe de connoissance; on vit alors ses yeux s'éteindre; tous ceux qui étoient dans la chambre se jetterent à genoux au pied de son lit. Le cardinal de Luynes récita les prières des agonisans, & sur les huit heures du matin le Dauphin expira sans aucune espece de convulsion, le vendredi 20 Décembre 1765, laissant un vuide irréparable dans la Maison-royale, & à

toute la France , des exemples de vertus qu'elle ne doit jamais oublier ,,.

Il y a peu de livres , qui trouveront chez les ames sensibles & chrétiennes , plus d'attraits que celui-là. L'attachement aux vrais principes , aujourd'hui si méconnus ; le tableau de toutes les vertus aimables tracé dans la personne d'un Prince destiné à remplir un des premiers trônes du monde ; le récit touchant & plein d'intérêt d'une mort prématurée dans l'ordre de la nature , mais assaisonnée de toutes les consolations de la foi & précieuse aux yeux de Dieu , feront rechercher cet ouvrage par les hommes que la philosophie n'a point desséchés. L'auteur est connu par d'autres excellentes productions en différens genres \* ; il écrit d'un stile noble , aisé , naturel , qui retrace le bon ton de l'histoire par l'art si difficile de réunir & de fondre les faits , par des transitions heureuses , & par un ton de raison soutenu , & substitué à l'emphatique verbofite des sages du jour. Nous parlerons l'ordinaire prochain du second volume , qui contient des principes importans sur la connoissance des hommes.

\* Le P.  
Griffet.





*La Genèse expliquée d'après les textes primitifs ; avec des réponses aux difficultés des incrédules : dédiée au Roi ; par Mr. l'abbé du Contant de la Molette, vicaire-général de Vienne. A Paris, chez le Clerc, 1777, 3 vol. in-12.*

L'Abbé du Contant a fait connoître ses talens, son érudition & son zèle pour la défense de la religion, par la nouvelle méthode d'expliquer l'Écriture sainte, que nous avons annoncée dans le Journal du 15. Janvier 1778, p. 94 ; & c'est ici un exemple de la manière qu'il a proposée dans ce dernier ouvrage ; c'est l'exécution & la pratique des préceptes qu'il y a donnés pour l'intelligence & l'explication des Livres saints. Son ardeur à confondre les ennemis du christianisme a pris des accroissemens & une nouvelle activité à la lecture de la *Bible enfin expliquée par les aumôniers du Roi de Prusse*. Satyre grossière, où l'on rassemble toutes les objections que l'ignorance ou la mauvaise foi entasse depuis plus de trois mille ans contre les Livres dépositaires de la révélation, & particulièrement contre la Genèse, qui est en quelque sorte le fondement des autres. Il est inutile de dire que cette rapsodie est encore un ouvrage de Mr. de V. qui ne se laisse pas de reproduire des argumens cent fois réfutés,

II. Part.      ○ ○

& que l'auteur appelle assez ingénieusement l'hydre de l'irrégion.

Voici le plan de Mr. du C. 1°. Le texte de la Vulgate traduit par ce même Dom Calmet, qu'attaque l'auteur de *la Bible enfin expliquée par les aumôniers*, fait le fond de l'ouvrage.

2°. Il fait sur chaque chapitre de ce texte, des observations critiques relatives aux difficultés qu'il résout par la confrontation des textes primitifs. 3°. Dans des remarques historiques, littéraires, philosophiques & morales, il réfute les allégations des critiques anciens & modernes, contre nos Livres saints. A d'excellentes observations il joint un stile véhément, & des digressions assez plaisantes sur l'auteur de *la Bible expliquée*. Il a cru qu'un homme qui n'avoit jamais répondu à ses critiques que par des torrens d'injures, par les dénominations & les épithetes les plus odieuses & les plus basses, ne méritoit aucun ménagement, & qu'il falloit humilier l'arrogante déraison de ce philosophe impoli & grossier par des traitemens & des expressions modelées sur son exemple.

Mais quelque juste que puisse paroître cette espece de représailles, on ne peut disconvenir que la dignité d'une apologie de la religion, d'un Livre consacré à la défense de la parole de Dieu, ne paroisse en quelque sorte compromise par la maniere légère & quelquefois un peu burlesque, dont on repousse les attaques de l'antique seigneur de Ferney.

Ce qui nous a paru sur-tout remarquable

dans cet ouvrage, c'est l'épigraphe qui est à la tête : *Imperet tibi Dominus*. Ce passage tiré de l'épître de St. Jude, regarde l'esprit infernal, auquel l'Ange, selon le rapport de cet Apôtre, l'adressa pour le défaire du corps de Moïse. Cette plaisante application nous rappelle l'entretien singulier que nous eûmes, il n'y a pas long tems, avec un curé de village, homme d'une simplicité admirable & peu versé dans l'interprétation de l'Écriture, mais qui montrait beaucoup de zèle contre les ennemis de sa foi, & qui ne raisonnoit pas absolument d'une manière absurde. Ce bon homme me demanda sérieusement, si Mr. de V. n'étoit pas l'antechrist. Cette demande me fit rire. Il ne se décontenança pas. *Vous riez*, dit-il, *mais les caractères de l'antechrist quels sont ils ?* Après quoi il me récita ce fameux texte de St. Paul : *Homo peccati, filius perditionis, qui adversatur & extollitur super omne quod dicitur Deus, aut quod colitur; ita ut in templo Dei sedeat ostendens se tanquam sit Deus.* . . . Eh bien, dit-il, suivez ce détail : *Homme de péché ; lisez l'oracle des nouveaux philosophes, les erreurs de V., le tableau philosophique de l'esprit de V., Voltaire peint par lui-même.* . . . *Et pour quelles raisons, pensez vous, l'a-t-on proscrit en France, en Prusse, à Geneve &c.* . . . *Fils de la perdition, poursuivit-il, on pourroit même l'appeller pere de la perdition; car je vous désie de nommer un mortel qui ait égaré plus d'hommes, qui ait corrompu plus de*

Ep. Jud.

2. Thess. 2,

cœurs , qui ait aveuglé plus d'esprits que cette vicille pagode de la philosophie. — Mais , repris-je , il vous reste bien du chemin à faire pour achever le tableau. Comment appliquer à cet homme célèbre ce qui suit : Qui s'éleva au-dessus du nom & contre le culte de Dieu ? — Comment ? . . . Peut-on s'élever contre Dieu , & conséquemment au-dessus de Dieu ; contre tout ce qui appartient au culte & à la loi de Dieu , avec plus d'audace & d'orgueil que l'auteur du dictionnaire philosophique , des questions sur l'encyclopédie , de la religion naturelle , de Candide , de la Pucelle , de la Bible enfin expliquée &c. — Mais ce qui reste , vous arrête nécessairement. Ita ut in templo Dei sedeat. — Vous ignorez donc que cet homme universel s'étoit emparé du temple de Dieu , qu'à certains jours il s'assoit dans la chaire de prédication , qu'il prêchoit philosophiquement contre le vol ; & que l'évêque d'Annecy a eu bien de la peine à faire cesser cette session dans le temple de Dieu. — Oh cela , oui ; mais il s'agit d'un homme qu'on adore comme Dieu : Ostendens se tanquam fit Deus. — Adorer. . . . cela peut venir. Sa statue est toute faite. Dès qu'on osera , on la placera sur l'autel du culte philosophique , mais en attendant cette apo théose si désirée , pour qui brûle la cassolette des fumées odoriférantes dans les académies , dans les belles sociétés , dans toutes les assemblées où la cabale a quelque missionnaire accrédité ? . . . Croïez-vous que l'apo théose des Empereurs païens , devenus les dieux de Rome & adorés

comme tels, ait été beaucoup plus bruiante & plus solennelle, que celle qu'on vient de faire de ce vieux Erostrate, dans la capitale d'un royaume chrétien? On s'est mis à genoux devant la décrépète divinité, on a demandé des bénédictions, on a crié à l'immortalité. Non, les apothéoses de Tibere & de Caligula, n'ont pas fait, à beaucoup près, la même impression, que celle de ce grand empereur des mécréans . . . . Le bon curé dit tout cela avec un feu & un ton qui me divertit infiniment. Toutes mes raisons ne le détromperent pas; il resta persuadé que Mr. de V. étoit l'antechrist.

---

*Les Mois, poëme en douze chants, par Mr. Roucher. Proposé par souscription.*

*Per duodena regit mundi sol aureus astra. Virg.*

Cet ouvrage formera deux volumes in-4°. ornés de gravures d'après les dessins de nos meilleurs artistes. Il paroîtra dans le courant du mois de Février 1779. Chaque chant sera suivi de notes sur l'histoire naturelle. Le prix de l'ouvrage sera de 36 liv. Il suffira de donner 24 liv. en souscrivant, & le surplus en retirant l'ouvrage. La souscription est ouverte depuis le 15 de Janv. 1778, & le fera jusqu'au dernier Juin de la même année, chez l'auteur, rue du Four St. Honoré, maison du Journal de Paris.

Il y a plus d'un an que nous connoissons cet ouvrage, par des extraits qui nous sont tombés entre les mains, & qui justifient pleinement la prudence de l'auteur, qui à ce qu'il dit lui-même, ne propose son ouvrage *qu'avec la plus grande défiance*. Mais quelques périodistes toujours prêts à exalter les fruits de la dépravation du goût, ont été bien moins réservés; ils nous ont promis un chef-d'œuvre dans ce *poème des mois*. Et c'est ce qui nous engage à faire part à nos lecteurs du morceau suivant.

Rien ne s'anéantit : non, rien ; & la matière  
 Comme un fleuve éternel roule toujours entière.  
 Qui pourroit au *grand tout* fournir des alimens,  
 Si les êtres, détruits jusqu'en leurs élémens,  
 Du néant chimérique étoient jamais la proie ?  
 Cet azur, que l'Ether sur nos têtes déploie,  
 Ces lampes dont l'éclat brille aux *voûtes des airs*,  
 Du profond océan les immenses déserts,  
 L'essaim brillant des fleurs ramené par zéphire,  
 Ces rochers dont les flancs sont *veinés de porphyre*,  
 Et ces vieilles forêts aux rameaux chevelus,  
 Tout enfin, dès long-tems, ne seroit déjà plus,  
 Si de ses propres suc, *tout ne pouvoit* renaître.  
 Ne crois point que jamais les germes de ton être,  
 D'une éternelle mort puissent être frappés :  
 Non, *tès premiers esprits*, de la tombe échappés,  
 A des êtres encor il ont prêter la vie.

Ce sont-là assurément des beautés & des vérités toutes neuves. *La matière* qui suspend le sens du premier vers, fait le plus heureux effet. — *Rien, non rien*, quelle force & quelle exclusion absolue dans cette triple négation. — *Fournir des alimens au grand tout*. Eh qui s'en avisera ? Le *grand tout* donne lui-même les alimens aux *petits*

*touts*, il renferme les *petits touts* qui auroient l'ambition de vouloir lui *fournir des alimens*. Enfin il est lui-même *ces alimens*, & ceux qui voudroient les lui *fournir*. O grande & vaste idée du *grand tout* (a). — Cet *azur que l'éther déploie sur nos têtes* .... ne seroit déjà plus; cet *azur* n'est cependant pas matière, c'est, dit-on, la *vûe* qui se perd (b); comment donc fait-il partie du *fleuve éternel*? — Les *voûtes des airs*; c'est bien autre chose que les *voûtes des cieux*, comme on avoit dit jusqu'ici. Ces *voûtes* étoient regardées comme les *soutiens* de la *masse des cieux*: les *poètes* trouvoient dans cette expression un certain sens; mais la *voûte des airs*, est d'une nouveauté piquante. Voilà à coup sûr l'air à l'abri de toute atteinte. — *Des flancs de rochers veinés de porphyre*. Le *porphyre* est *veiné*, sans doute; mais des *rochers veinés de porphyre*, c'est bien une toute autre image. — *Tout ne pouvoit renaître*, quelle force dans ce tour vraiment poétique! — Les *premiers esprits* qui *échappent de la tombe*, & qui *prêtent la vie*. Rien de plus clair ni de plus consolant.

Vois-tu lorsqu'à sa table, un ami te convie,  
Vois-tu, de main en main, passer rapidement

(a) Nous ne releverons pas ce qui sent le *spinoïsme* & le *pythagorisme* dans ce bouffi poème; nous ne croyons pas qu'il pervertira personne.

(b) Quelques *physiciens* ont cru que c'étoit la *couleur de l'air*; mais la fausseté de cette opinion est démontrée par des expériences sans nombre.

La fougere, où pétille un nectar écumant ?  
 Hé bien ! de l'univers ce banquet est l'image.  
 Du flambeau de la vie on s'y prête l'usage.  
 Les prés & les forêts, les champs & les côteaui,  
 A la jeune brebis livrent leurs végétaux ;  
 La brebis à nos corps fournit leur nourriture ;  
 Du lion, du vautour nos corps sont la pâture ;  
 Et comme nous enfin le lion, le vautour,  
 A la terre rendu, la nourrit à son tour.

Jamais comparaison n'eut de rapport plus frappant. Une table où *passé la fougere*, où pétille le *nectar écumant*. Qui à ce tableau ne reconnoitroit pas *l'univers* ? Cette *fougere*, c'est *l'image de la vie*. Les plats sont *les prés & les forêts, les champs & les côteaui*. Les convives sont la *brebis*, le *lion*, & le *vautour*. Quel plaisir de se rappeler toutes ces ressemblances, dans un festin au milieu d'une société d'amis sages & bien choisis.

Aujourd'hui que les vents aux fougereuses haleines,  
 Du bruit de leurs combats font retentir nos plaines,  
*Déshonorent le front du huitième des mois*  
 Et viennent lui ravir la parure des bois,  
 Nos regards attristés contemplant ce ravage,  
*Mélancoliquement*, le long de ce rivage,  
 Nous foulons à regret ces feuillages séchés  
 Par l'aquilon jaloux, de leurs tiges arrachés &c.

*Déshonorer le front du mois d'Octobre ;*  
 quelle humiliation pour ce *huitième des mois*\*.  
 Mais quel art dans cette antonomasie ! le *huitième des mois* ; on ne le nomme pas par discrétion, parce que son *front est déshonoré* ; & quelle poésie dans ce caractère numérique du trop fameux Octobre ! — *Mélancoliquement*. Non cela ne peut s'estimer ni

\* En commençant par Mars, selon la coutume des anciens.



s'apprécier à sa juste valeur. L'indolence & la triste inaction de la mélancolie, mesurées par la moitié d'un vers calculé sur un seul mot ! On sent réellement toutes les puissances de l'âme se disposer à *contempler mélancoliquement*. — *Fouler à regret des feuillages séchés*. Quelle bonté d'âme, quels tendres sentimens pour les *feuillages séchés* ! Que seroit-ce donc, si on venoit à *fouler des feuillages verts* ? . . . . Mais pour ne pas nous appesantir trop sur cette multitude de pensées & d'expressions vraiment inimitables, nous rapporterons le jugement qu'un périodiste, répété par plusieurs de ses confrères, a porté de ce poème des mois. " C'est, dit-il, un ouvrage riche & fécond, comme la matière dont il embrasse tous les grands phénomènes, & qui s'éleve par un style brillant & pittoresque à la hauteur de son sujet. On ose même ajouter, sans craindre d'être démenti par le grand jour de l'impression, que ce poème donnera à la langue françoise un caractère d'harmonie & de fierté qu'on ne lui soupçonnoit point encore, & qui forcera les étrangers à convenir enfin que nous avons une poésie.

Voilà donc un ouvrage qui vient assurément bien à point pour la gloire de la langue françoise, & pour faire convenir que les Boileau, les Rousseau, les Corneille, les Racine, les Voltaire n'entendoient rien en poésie. Mais un homme jaloux de la gloire que Mr. Rocher (ou Roucher) vient d'acquérir, a osé versifier encore quelque vieux préjugé; il a tort certainement; mais encore

faisons lui la grace de l'écouter un moment.

L'antique poésie, aujourd'hui détronée,  
 S'achemine, à pas lents, de pavots couronnée.  
 Ce n'est plus, ce n'est plus cette fille des cieus,  
 Qui construisit l'olympé, & donna l'être aux dieux;  
 Qui, du cahos informe où dormoit la matière,  
 Fit éclore la vie, & jaillir la lumière,  
 Alluma de Vulcain l'ancre toujours ardent,  
 Trempa l'acier de Mars, ou forgea le Trident,  
 Sous la sensible écorce enferma les Dryades,  
 Joignit l'urne d'Alphée à l'urne des Nayades,  
 Soupira de Syrinx le douloureux accent,  
 Suspendit de Phœbé le mobile croissant,  
 De roses parfema le berceau de l'Aurore,  
 Attela les coursiers du dieu qui la colore,  
 Et, se jouant parmi tant de trésors ouverts,  
 Des rêves de la fable enrichit l'univers.

C'est une Muse adroite, indigente & glacée,  
 Gardant en vain l'orgueil de sa gloire éclipsee,  
 Dépouillant de ses fleurs son front grave & hautain,  
 Et mesurant sa marche, un compas à la main.  
 Une raison timide a surpris son hommage.  
 Altère dans ses vœux, humble dans son langage,  
 Elle n'habite hélas! qu'un ciel sans majesté,  
 Où les feux d'un beau jour n'ont jamais éclaté.

Sous l'infidèle abri de sa palme fragile,  
 L'héritier de Pradon, s'égalant à Virgile,  
 D'un esprit uniforme, & jamais inspiré,  
 Aligne tristement son vers décoloré:  
 Un autre, se traînant sur la scène avilie,  
 D'un appareil funèbre enveloppe Thalie,  
 Et, fier de rembrunir ses caractères faux,  
 Emcuet le spectateur, à force d'échaffauds.  
 Voilà, depuis un tems, les fameux personnages,  
 Dont l'ardente cabale encensa les images!  
 De l'émulation les feux sont amortis:  
 Tout éprouve, ou ressent la fureur des partis.

*La science du bon-homme Richard, ou moïen facile de païer les impôts, traduit de l'anglois. A Philadelphie, & à Paris, chez Ruault; brochure in-12°. de 151 pages.*

**O**N assûre que ce *bon-homme Richard*, est le docteur Francklin, qui sous un nom modeste & populaire donne à ses compatriotes de fort bonnes leçons; mais ce qui pourroit bien empêcher qu'elles ne fissent impression, c'est que l'auteur ne paroît pas bien convaincu de leur utilité & de leur sagesse. Nous en jugeons par celle-ci, qui est une des plus remarquables. " Mes bons amis, mes chers voisins, il est vrai que les impositions sont fort onéreuses; c'est une lourde charge que vous avez à supporter; je pense néanmoins que si vous n'aviez à paier que les impôts précisément que l'état vous demande, vous ne seriez pas encore si cruellement surchargés que vous l'êtes. Mais je frémis pour vous, quand je confidere le poids des autres impôts auxquels vous vous êtes assujettis; quand je songe à votre paresse, qui vous coûte tout au moins, deux fois plus que ce que vous paiez au gouvernement; à votre orgueil, qui triple vos impositions; à vos inconséquences, à votre étourderie, qui les quadruple; à vos goûts pour le jeu, pour les femmes, pour la débauche, qui absorberoient dix fois

vos revenus, &c. On ne peut disconvenir que cette réflexion ne soit très-vraie. Le paiement des impôts a un but raisonnable, & laisse dans l'ame de celui qui paie, un sentiment honnête ; mais les dépenses faites en faveur du vice & de la débauche, ne produisent que le dégoût, l'ennui & le remords. Que dire des dépenses faites en faveur de la révolte, en faveur d'une révolution qui a inondé de sang une grande partie de l'autre hémisphere ? Imaginons que Mr. Francklin au moment de l'impôt d'un sol mais sur le thé, eût fait ce sermon à toute l'Amérique assemblée & l'eût appuié de tous les moyens possibles pour faire une forte impression : que de maux il auroit épargnés à sa patrie ! & n'eût-ce pas été une bénédiction toute autre que celle qu'il vient de recevoir, avec Monsieur son fils, de la main sacrée du très-révérend Monsieur de Voltaire ? \*

\* Journ.  
du 15. Mars  
1778. p. 465.

---

*Pensées sur l'existence, & de l'immortalité de l'ame ; par Mr. Tralles, conseiller & architecte du sérénissime Duc de Saxe-Gotha, &c. A Vienne, chez Grœffer, & se trouve à Strasbourg, chez Kœnig, 1777. Volume in-8°.*

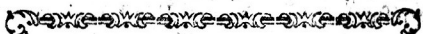
Quoiqu'il n'y ait rien de bien neuf dans ces pensées, on ne doit pas savoir mauvais gré à l'auteur de les avoir rendu publiques. Le goût de la nouveauté est devenu

venu si général & si exclusif, qu'on ne lit presque plus les livres anciens; il faut donc reproduire les vieilles choses dans de nouveaux livres pour en conserver la connoissance, & en opposer le résultat aux erreurs du jour qu'on répète & qu'on reproduit sans cesse sous mille titres différens. Un des argumens que Mr. Tralles emploie avec une complaisance particulière est celui-ci : “ Je  
 „ veux étendre le bras, & il se tient étendu  
 „ à ma volonté. Je commande donc alors  
 „ au fluide nerveux d'affluer en plus grande  
 „ abondance dans les muscles extenseurs que  
 „ dans les fléchisseurs. C'est donc une cause  
 „ libre & volontaire qui détermine ces mouve-  
 „ mens. Or, qui ne distingueroit pas cet être  
 „ d'une machine qui n'agit que par nécessité  
 „ à raison de sa structure ? „ Mr. Tralles se rappelle, que disputant autrefois avec un matérialiste très-ingénieux, celui-ci trouva l'argument diabolique, & ne sut comment le réfuter sur le champ. Il est vrai que l'argument démontre que l'homme n'est ni matière ni machine; mais il prouve également la même chose en faveur des brutes, & c'est cependant ce que Mr. Tralles ne semble pas avoir eu en vûe. En général, il ne fait pas assez apprécier la force des raisonnemens, & en copiant ceux des autres, souvent il les tronque & les affoiblit. Ce qu'il dit de l'ourang-outang est visiblement tiré de Mr. de Buffon, mais il s'en faut beaucoup qu'il soit montré avec la force & la clarté que l'aura donné le célèbre naturaliste. Quant à l'ob-  
 jection

jection qui résulte des passages même de Mr. de B., que l'auteur avoit sous les yeux, il ne l'a pas apperçue, & dès-lors n'a pas songé à la résoudre; elle est cependant de nature à détruire toutes ses conséquences (a). — Mr. Tralles reconnoit que les mœurs d'Epicure étoient pures; il se détrompera dès qu'il se fera occupé aussi long-tems de l'histoire que de la métaphysique (b).

(a) Voyez cette objection avec la réponse dans le Catech. phil. p. 211.

(b) Que Mr. Tralles daigne lire l'article *Leontium* dans le dictionnaire de Bayle, & la note P. de l'article *Helene*; les adages de Junius sur ces mots *Philainidis Commentarii*; Plutarque dans un traité qu'on ne peut vivre joyeusement selon Epicure; Cicéron de *finibus* L. 3. n. 46. *Tusc.* 3. 18; l'*Anti-lucrece* L. I.; qu'il consulte St. Clément d'Alexandrie, Lucien, Martial, Athenée, Suidas, Gyraldi &c, & il fera à quoi s'en tenir par rapport aux mœurs d'Epicure.



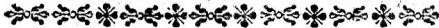
\* 15. Mars  
P. 463.

**N**ous avons parlé de l'annonce qu'un plaisant avoit faite de l'arrivée de Mr. de V. à Paris\*; la voici en entier pour la satisfaction de ceux qui s'occupent de ces fortes de facéties.

*Avis au public.*

**L**E sieur Villette, dit Marquis,  
Successeur des Jodeles,  
Faiseur de vers, de prose, & d'autres bagatelles  
Donne au public avis,

Qu'il possède dans sa boutique,  
 Un animal plaisant, unique,  
 Arrivé récemment  
 De Genève en droiture;  
 Vrai phénomène de nature,  
 Cadavre, squelette ambulante;  
 Il a l'œil très-vif, la voix forte;  
 Si vous mords, vous caresse, il est doux; il s'em-  
 porte;  
 Tantôt il parle comme un dieu;  
 Tantôt il hurle comme un diable:  
 Son regard est malin; son esprit est tout feu.  
 Cet être inconcevable,  
 Fait l'aveugle, le sourd, & quelquefois le mort;  
 Sa machine se monte & démonte à ressort;  
 Et la tête lui tourne au surnom de *grand homme*.  
 Du mont Crapach tel est l'original en forme.  
 On le verra tous les matins  
 Au bout du quai des Théatins.  
 Par un salut profond, beaucoup de modestie,  
 Les grands seigneurs païront leur curiosité.  
 Porte ouverte à l'académie,  
 A tous acteurs de comédie,  
 Qui flatteront sa vanité,  
 Et voudront adorer l'idole.  
 Les gens mitrés, portant étole,  
 Regarderont de loin moyennant une obole  
 Pour éviter ses griffes & ses dents,  
 Tout poëte entrera pour quelques grains d'encens.

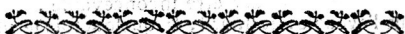


Plusieurs personnes ayant désiré d'a-  
 voir les *Discours pour convaincre l'in-*  
*crédule, ramener le protestant &c.*, annoncés dans  
 le Journal du 15. Decemb. 1777; on vient de les  
 réimprimer à Liege, où on les trouve chez De-  
 mazeau sous la tour St. Lambert.

On trouve chez le même libraire la nouvelle  
 édition de l'*Histoire & des mémoires de l'académie*  
*royale des sciences*, in-12<sup>o</sup>., depuis son origine  
 en 1666, jusques & compris l'année 1772, en 156  
 volumes,

en feuilles, à . . . . .	220 liv.
brochés, . . . . .	251 4 s.
reliés . . . . .	337
demi-reliure; dos de veau . . . . .	282 4

Les personnes qui ont acquis précédemment ce recueil des libraires de Hollande, pourront le compléter; elles payeront, chaque volume séparé, blanc ou broché, 2 liv 10 s., au lieu de 3 liv. 10 s., prix que les Hollandois les ont toujours vendus. On pourra, en tout tems, se procurer toutes les années séparément.



La *Langue* est le mot de la dernière  
Enigme.

## E N I G M E.

<i>Toi qui n'es point d'ici,</i>	Réponse:	<i>Le maître qui m'a mis ici,</i>
<i>Que fais-tu ici?</i>		<i>N'est pas loin d'ici;</i>
<i>Si tu ne sors d'ici,</i>		<i>Si tu me manges ici,</i>
<i>Je te mangerai ici.</i>		<i>Tu sortiras d'ici.</i>





## NOUVELLES POLITIQUES.

## TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (le 28 Février.)  
 Les circonstances où nous nous trou-  
 vons à l'égard des Russes sont toujours les  
 mêmes. Le bruit d'un accommodement con-  
 clu, sous la médiation de la cour de Vienne,  
 commençoit à s'accréditer, mais aujourd'hui  
 on n'en parle plus. Il est même contredit  
 par les préparatifs de guerre qui continuent  
 avec la plus grande activité, & par la déclara-  
 tion que la Porte vient de rendre publi-  
 que. Le Reis-Effendi ou ministre des affaires  
 étrangères, ayant requis le 5 de ce mois les  
 interprètes de ceux, qui résident près de la  
 Porte, de se rendre chez lui, leur déclara  
 de bouche, " que Sa Hauteffe se trouve-  
 roit, selon toutes les apparences, dans la  
 nécessité de rompre la paix avec la Russie,  
 vû qu'il avoit été contrevenu, de la part  
 de l'Impératrice, à plusieurs articles &  
 stipulations du dernier traité de paix per-  
 pétuelle, sur-tout au point le plus essen-  
 ciel concernant l'indépendance de la Cri-  
 mée, en voulant établir dans ce pais un  
 Chan désagréable à la plus grande partie  
 des Tartares, & en faisant persécuter, par  
 les troupes nombreuses qu'elle y tient,

„ ceux de cette nation , qui s'opposent à  
 „ une pareille intrusion , & qui refusent de  
 „ porter des uniformes & des chapeaux ,  
 „ comme les foldats ruffes , contre l'obli-  
 „ gation de la loi mahométane : qu'ainfi  
 „ la Porte prioit Messieurs les ministres d'in-  
 „ former leurs cours de ces circonstances ,  
 „ afin qu'elles ne fussent point surprises en  
 „ apprenant , que la guerre étoit déclarée „  
 Le Reis-Effendi chargea en même-tems les  
 interprètes d'aller prendre copié de cette  
 déclaration près de celui de la Porte. L'écrit  
 differe néanmoins de l'expression verbale :  
 il n'y est pas parlé de l'apparence d'une  
 guerre ; & l'on y dit seulement “ que les  
 „ préparatifs que la Porte a faits & qu'elle  
 „ continue , n'ont pas d'autre objet que de  
 „ se mettre à couvert des entreprises de la  
 „ Russie ; qu'elle n'a d'ailleurs aucune in-  
 „ tention de violer le dernier traité de paix ,  
 „ pourvû que la cour de Pétersbourg l'ob-  
 „ serve également de son côté „.

On parle d'un trait qui fait beaucoup  
 d'honneur au Capitan-Pacha. Le patriarche  
 des Grecs avoit fait signifier à tous ceux de  
 sa secte qui étoient en service chez des Ca-  
 tholiques , qu'ils eussent à quitter au plutôt  
 leurs maîtres , & cela sous peine d'excom-  
 munication (a) ; mais le Capitan-Pacha qui

---

(a) Il est difficile de concevoir à quel point  
 est portée la haine des Grecs schismatiques  
 contre les Latins & même contre les Grecs-unis.  
 Si jamais ils recouvroient l'empire de Constan-  
 tinople ,

aime la police & est ennemi de tout fanatisme, ne fut pas sitôt informé d'une pareille défense, qu'il tâcha d'obtenir du Grand-Seigneur un Firman, en vertu duquel tous les Grecs pourroient rester chez leurs anciens maîtres, fussent-ils Catholiques. Ce même Firman enjoit à tous ceux qui les auroient quittés, d'y retourner.

## R U S S I E.

PETERSBOURG ( le 7 Mars. ) L'arrivée des couriers est fort fréquente ici. Le ministre de Prusse en a reçu trois de sa cour depuis trois semaines; celui de Leurs Majestés Imp. & R. en a aussi reçu deux de Vienne, & il en est pareillement venu un de Londres au ministre de Sa Majesté Britannique, qui l'a réexpédié samedi passé. Il ne transpire rien du contenu des dépêches que ces derniers ont apportées; mais l'on est persuadé que les dépêches de la cour

---

tinople, ils n'y laisseroient point exister un seul individu de la religion romaine. J'ai connu des papas qui, pour ôter toute équivoque en matière de profession de foi, inféroient dans le symbole ces paroles *sanctam Ecclesiam Constantinopolitanam* au lieu de *catholicam*. L'évêque schismatique d'Arad, quoique soumis à la Maison d'Autriche, dînant un jour chez un seigneur hongrois, dont je tiens cette anecdote, protesta en pleine table, qu'il embrasseroit plutôt l'alcoran que la religion romaine. *Oui*, répondit le Hongrois indigné, à cause des douceurs & des avantages de la polygamie.

de Berlin ont pour objet les affaires touchant la succession de Bavière.

## P O L O G N E.

VARSOVIE (le 15 Mars.) Numan-Bey, envoyé de la Porte, est parti d'ici le 12 de ce mois : il s'est rendu avec toute sa suite à Mokatow, terre à une lieue d'ici, où la princesse Lubomirska, épouse du grand-marchal de la couronne, lui a donné un grand dîner ; & il passa la nuit à Villanow. Peu de jours avant son départ, ce ministre avoit vû notre bibliothèque publique, où il passa quatre heures avec une satisfaction extraordinaire, en examinant les manuscrits orientaux, sur-tout ceux de l'alcoran. — Hier il y eut une séance publique au palais du Roi, où le prince Massalski, évêque de Vilna & président de la commission pour l'éducation nationale, prononça le discours suivant.

“ SIRE, une société choisie pour seconder vos vûes paternelles & concourir au progrès de l'instruction publique, vient en ce jour offrir à V. M. le fruit de ses travaux assidus. Elle l'apporte au pied du trône avec d'autant plus de confiance, qu'elle est pleinement convaincue du haut degré dans lequel vous possédez tous les genres de connoissances ; du zèle inaltérable avec lequel, depuis le premier instant de votre règne, vous cherchez à les répandre sur tous vos sujets, de la tendre bonté avec laquelle vous attirez à vous les savans, d'un côté, par le doux accueil dont vous les favorisez, & de l'autre, par la multiplicité de vos bienfaits. Tels sont les moyens que vous employez, SIRE, pour

rappeller à la lumière du savoir tous les ordres de l'état : & plût au Ciel que la Pologne entière se vit éclairée de ses rayons. Permettez donc, SIRE, à cette société d'exposer à vos yeux, par l'organe de son secrétaire, la suite de ses opérations. Permettez en même-tems à la commission de l'éducation nationale de recommander à la bienveillance de V. M. les membres de cette même société, & nommément Mr. l'abbé Kolatay. Chargé de visiter l'académie de Cracovie, il a rempli sa mission si dignement à tous égards, qu'il mérite d'en être loué publiquement en présence de V. M. Permettez enfin, bon Roi, que nous, qui travaillons à perfectionner l'éducation publique, nous baisions avec attendrissement cette main auguste qui, pour le bonheur & la gloire de la nation, manie si habilement le sceptre de la royauté & le flambeau du génie „

Ce discours fini, Mr. l'abbé Piramowicz secrétaire de la commission, en a prononcé un autre, dans lequel il a rendu compte des dispositions faites dans le cours de l'année par la commission, & des opérations de la société concernant l'instruction publique, en exposant en même tems le but & la nature des livres élémentaires.

Les duels étant très-fréquens dans ce pais, & souvent pour les causes les plus légères, on vient de les défendre par ordre du Roi & de l'avis du conseil-permanent, sous peine de mort. Il est à craindre que cette loi ne fasse pas ici plus de sensation sur l'esprit de nos braves modernes, que dans le reste de l'Europe.

Tout se prépare pour la tenue de la diète prochaine; mais comme suivant l'ordre établi elle doit avoir lieu pour cette fois en Li-

thuanie, on prévoit de grandes difficultés de la part de la noblesse de cette province, qui prétend que le maréchal de cette diète sera choisi parmi elle. On dit même qu'elle avoit déjà proposé un seigneur pourvu de toutes les qualités requises pour remplir ce poste important, mais que le Roi & le conseil-permanent n'ont encore rien décidé à ce sujet.

CRACOVIE ( *le 19 Mars.* ) Toutes les troupes qui cantonnent dans les provinces polonoises, acquises par la Maison d'Autriche, sont en plein mouvement. Deux régimens d'hussards autrichiens sont arrivés avec de l'artillerie à Wieliczka, & on débite qu'il y aura entre cette dernière ville & Bochnia un camp de 30,000 hommes, qui couvriront les mines de sel contre toute attaque ennemie. L'officier russe, commandant ici, a fait publier, qu'il défendrait cette ville contre toutes les troupes étrangères qui voudroient y entrer. Plusieurs régimens polonois vont se mettre en marche vers Cracovie, Caminieck & autres places.

## E S P A G N E.

MADRID ( *le 12 Mars.* ) Il est décidé que le commerce libre & direct avec l'Amérique va s'ouvrir à toutes les provinces d'Espagne; le Mexique seul est excepté de cette liberté, jusqu'à ce que la flotte qui est actuellement dans le port de la Vera-Cruz soit de retour en Europe. L'édit du Roi rendu à ce sujet a été publié & enregistré

gistré au suprême conseil des Indes. Sa Maj. y désigne les ports de Malaga , de Carthagene , d'Alicante & de Barcelone pour la Méditerranée ; & ceux de Cadix , de Séville par le Guadalquivir , de Xijon & de St. Ander pour l'Océan ; le port de la Corogne en Galice fait aussi le commerce direct avec l'Amérique au moien des paquebots qui en partent tous les mois , & que les négocians de cette ville chargent entierement pour leur compte. Ces neuf ports embrassent toute l'Espagne , & ont des relations avec toutes les provinces ; on a lieu d'espérer que l'activité générale renâtra à la vûe des branches importantes de commerce que le ministre lui présente ; & pour exciter de plus en plus l'industrie nationale , les droits d'exportation sur les marchandises étrangères sont portés à 7 pour cent ; tandis que les denrées ou les articles manufacturés dans le roïaume ne seront assujettis qu'à un droit de trois pour cent.

La flotte de Cadix se renforce de jour en jour , & sa destination ne cessè pas d'être un mystere. On arme actuellement dans ce port le vaisseau de guerre le Velasco , qui sera commandé par le brigadier Dom Joseph Mozo. Il vient d'y arriver du Ferrol le vaisseau de ligne le Gaillard , & on continue d'armer dans ce dernier port 8 autres vaisseaux de 80 canons , qui doivent aussi se rendre à Cadix. Le vaisseau le Phoenix & la frégate l'Aurore , partis de Carthagene pour la même destination , ont été obligés

par les vents contraires de relâcher à Malaga. On armé à Carthagene pour Cadix le vaisseau neuf le St. Léandre, quatre bombardes & toutes les galiotes. Le lieutenant-général Dom Louis de Cordova, vient d'être nommé commandant-général de cette flotte formidable, & le brigadier Dom Jean de Thomasco, en est nommé major-général. Le chef d'escadre Dom Michel Gaston commandera une des divisions, les autres chefs ne sont pas encore choisis.

Divers paquebots arrivés dans le courant du mois dernier à la Corogne & au port du Passage, ont apporté des lettres de Buenos-Ayres & de Monte-Video; par ces lettres nous apprenons que le général & vice-roi Dom Pedro de Cevallos, aussi grand politique que bon général, après avoir réglé tout ce qui concerne le service militaire, s'attache à prendre les mesures les plus sages pour faire renaitre dans toute la juridiction de sa nouvelle vice-royauté le commerce intérieur & extérieur. On sait que l'un & l'autre étoient anéantis depuis l'établissement des Portugais dans la colonie du St. Sacrement, & que les Anglois établis dans cette colonie faisoient sous leur nom tout le commerce du païs, qu'ils le pouffoient même jusques au Pérou & au Chili, d'où ils retiroient tous les ans des sommes immenses en or & en argent; tandis que les Espagnols étoient réduits au seul commerce des cuirs en poil, & quelques autres effets de peu de valeur. — Des lettres de l'isle Ste. Catherine



rine du 20 Décembre portent qu'on continuoit à y lever les plans des fortifications de l'île, & qu'on y en construisoit de nouvelles, ce qui dénote que le général Dom Cevallos ne songeoit pas à restituer cette île aux Portugais. Il paroît que ses vûes étoient justes à cet égard ; car tandis qu'il mandoit à la cour les raisons qui le déterminoient à garder l'île, la cour elle-même concluoit avec le Portugal un nouveau traité, par lequel cette île doit rester à l'Espagne, ainsi que toute la rivière de St. Pierre, & la ligne de la démarcation des limites entre les deux couronnes, commencera au nord de Ste. Catherine à la rivière de Tajay, située dans la capitainerie de St. Vincent. — On a enfin éclairci le bruit qui s'étoit répandu d'une nouvelle affaire entre les Espagnols & les Portugais dans l'Amérique-méridionale. Des lettres de Monte-Video du 6 Décembre portent, qu'un corps de troupes espagnoles dans le Paraguai, avant d'être instruit de la suspension d'armes, avoit attaqué un fort portugais, situé sur la petite rivière Gatimini qui se jette dans le Parana, au 23<sup>e</sup>. degré de latitude ; que ce fort avoit été emporté d'assaut avec perte d'une centaine d'hommes de chaque côté, & que les Espagnols s'étoient ensuite emparé de deux villages portugais, dont les habitans, ainsi que les Indiens leurs alliés, s'occupoient à ramasser la fameuse herbe du Paraguai qui croît sur les montagnes voisines, & dont ils faisoient un grand commerce.

On voit ici des lettres qui donnent à entendre, qu'il y a une révolte dans le Mexique contre le gouvernement de ce pais. Des politiques vont jusqu'à conjecturer que l'Angleterre, voulant user de représailles, y a excité une révolte pour se venger de notre cour qu'elle soupçonne d'avoir encouragé & secouru les colonies américaines soulevées contre leur mere-patrie.

### P O R T U G A L.

LISBONNE (le 28 Février.) Le comte d'Oyenhausen, ci-devant au service du Sérénissime Landgravé de Hesse Cassel, a embrassé la religion catholique-romaine. Nos augustes Souverains ont assisté comme parrain & marraine, le 11 de ce mois à la cérémonie de son abjuration. Puis la Reine décora de l'Ordre de Christ ce profélyte à qui elle fit présent d'une superbe croix, garnie de diamants, d'une épée & d'une canne magnifiques, S. M. lui aiant en outre assigné une pension de 6 mille cruzades au-dessus de ses appointemens ordinaires. — Le 22, le prince Camille de Rohan, ambassadeur de l'Ordre de Malthe, a donné pour la premiere fois un repas de cérémonie à tous les ministres étrangers. On admire la nombreuse suite de ce prince, ainsi que la magnificence & le goût exquis, avec lesquels son hôtel est meublé. — Le 24, il est arrivé à Salva-Terra un accident, qui pourroit bien faire abolir les combats de taureaux.

reaux. L. M. assistants ce jour-là à un de ces divertissemens publics, le comte d'Arcos, second fils du marquis de Marialva, voulut combattre un de ces animaux, lequel dans sa fureur, renversa le cheval que montoit le comte d'Arcos & le fit tomber si rudement sur le corps de ce seigneur, qu'il resta mort sur la place.

### S U E D E.

STOCKHOLM (le 19 Mars.) Le chargé d'affaires de la cour de Berlin a remis le 11 de ce mois, au ministere, une lettre du Duc de Deux - Ponts, par laquelle ce Prince réclame le secours des cours de Berlin & de Stockholm, comme garantes de la paix de Westphalie, contre l'accord conclu en dernier lieu entre l'Empereur & l'Electeur Palatin au sujet de la succession de Baviere.

### D A N N E M A R C K.

COPPENHAGUE (le 21 Mars.) Des voïageurs venant de Christiania ont donné l'avis que tous les ports de la Norwege sont encore couverts de glace & qu'on y passe avec des charrettes. Ils ont assuré que dans tous les chemins par la Suède jusqu'à Gothenbourg, on est obligé de se servir de traîneaux, mais qu'en ce dernier endroit il faut prendre des voitures.

## I T A L I E.

ROME ( le 18. Mars. ) Le Pape aiant égard à la difette & à la cherté des denrées dont on ufé dans le carême, a eu la bonté de permettre l'ufage des œufs & du laitage à tous les habitans de cette ville & de fes environs, fans en excepter les religieux de l'un & de l'autre fexe, à la réfervede ceux qui en font interdits par leurs vœux; cette permiffion commençant au premier dimanche de carême jufqu'au dimanche des Rameaux.

Une autre déclaration de S. S. défend fous des peines même corporelles aux Juifs établis ici, d'ofer à l'occafion de leur fête nommée en hébreu *Purim* (& par abus carnaval), de porter des mafques foit dans leur maifon foit dehors, de donner des feftins, des bals & autres divertiffemens femblables, & de recevoir chez eux aucun Chrétien, de quelque qualité, fexe ou condition qu'il puiſſe être; avertiffant qu'on procédera rigoureufement & par enquête tant contre les Chrétiens que contre les Juifs qui oferont contrevenir à cette défenſe.

Il y a dans cette capitale de grandes maladies & beaucoup de mortalité, occaſionnées par l'inconſtance, la variété & l'intempérie de l'air. L'hiver a été fort pluvieux & le tems eſt actuellement fort froid. — On a été affailli de tous côtés par une foule de voleurs, qui enfoncent les portes & pillent les

boutiques ; ce qui a déterminé le gouvernement à doubler la patrouille qui rode toutes les nuits & enleve beaucoup de ces misérables qui remplissent nos prisons.

Les ex-Jésuites portugais , qui sont dans cet état , ont fait présenter depuis peu à la Reine de Portugal une requête dont voici la traduction.

“ A l'âge de 81 ans , sur le point de paroître devant le tribunal redoutable de la justice divine , Jean Gusman , & dernier assistant de la Compagnie de Jesus pour les provinces & domaines du Portugal , croit se rendre coupable d'une omission impardonnable , si en négligeant de recourir au trône de Votre Majesté , où sont placées avec elle la clémence & la justice , il ne dépose à ses pieds cette humble & respectueuse requête , au nom de plus de 600 sujets de V. M. , reste malheureux de ses compagnons d'infortune ,..

“ Il supplie donc V. Majesté par les entrailles de Jesus-Christ & par son cœur sacré , par ce tendre amour que V. M. porte à l'auguste Reine sa Mere , à l'auguste Roi Dom Pierre , aux Princes de la famille royale & aux Infans , de vouloir & même d'ordonner , que la cause de tant de fideles sujets de V. M. , déclarés infames aux yeux de l'univers , soit examinée de nouveau. Ils gémissent d'être accusés d'avoir commis des attentats & des crimes que des barbares auroient horreur d'imaginer , & que l'esprit humain oseroit à peine concevoir ; ils gémissent , dis-je , de se voir condamnés tous , sans avoir été cités , sans avoir été écoutés , & même sans qu'on leur ait permis d'alléguer aucune raison pour leur propre défense ; ceux qui au sortir de leurs prisons ont été relégués dans cet état , sont tous d'accord sur ce point , & attestent unanimement , que pendant tout le tems de leur emprisonnement , ils n'ont vu la face de quelque juge que ce soit .”

“ Le suppliant de son côté, qui s'est trouvé pendant plusieurs années dans un poste, où il a pu acquérir une connoissance immédiate des affaires, est prêt à attester, dans la forme la plus solemnelle, l'innocence de tout le corps & des chefs de l'assistance. Le suppliant & tous les exilés avec lui s'offrent unanimement à subir des peines beaucoup plus rigoureuses que celles qu'ils ont essuyées jusqu'à présent, si un seul des individus en question a jamais été convaincu d'avoir commis le moindre crime contre l'état ..

“ En outre l'innocence du suppliant est évidente, par le résultat de tant de procès qui ont été formés dans toute la rigueur contre lui, ses confreres & le chef du corps. Pie VI glorieusement régnant a vu les originaux des procès susdits; V. M. trouvera dans un si grand Pontife un témoin éclairé, & toute la terre n'en sauroit produire de plus intègre; elle y trouvera en même tems un juge qu'on ne sauroit soupçonner capable de commettre une injustice, sans se rendre coupable d'une impiété sans exemple ..

“ Que V. M. daigne donc user de cette clémence qui lui est aussi naturelle que le trône lui est dû; qu'elle daigne écouter les prières de tant de malheureux, dont l'innocence est prouvée, qui au plus fort de leur malheur n'ont jamais cessé d'être sujets fideles de V. M., & dont les infortunes quelque grandes qu'elles fussent, n'ont jamais pu altérer, ni diminuer un instant l'amour qu'ils ont toujours conservé dès leur enfance pour son auguste famille royale ..

Nous apprenons de l'isle de Corse, que dans la matinée du 4 de ce mois, dans un lieu nommé Morro, en Balagne, distant de sept milles d'Isola Rossa, la voûte de l'église neuve tomba dans le tems qu'on commençoit le sermon; il y eut 66 femmes mortes de cet accident & 36 grièvement blessées; mais parmi les hommes il n'y eut qu'un vieillard tué & un jeune homme blessé à

plusieurs endroits. Cette différence vient de ce que dans ces endroits les femmes se placent d'un côté de l'église & les hommes de l'autre , & que la voûte s'abîma du côté des premières.

N A P L E S ( *le 15 Mars.* ) Pour délivrer nos mers des courses fréquentes des Barbareſques , on prépare dans ce port deux eſcadres , la première compoſée de deux fré-gates de guerre , de quatre chébecs & de quatre galiotes , ſous le commandement de Dom André Daneiro ; la ſeconde , de quatre chébecs & de quatre galiotes ſous celui de Dom Jérôme Bologna. Toutes les deux feront voile d'ici au premier bon vent , l'une vers le midi & l'occident , & l'autre vers les côtes de la Pouille dans la mer adriatique.

On a commencé la conſtruction du nouveau chemin de la Calabre , qui ſera d'un grand avantage pour le commerce interne de ce royaume. On y a envoie d'ici beaucoup d'ouvriers & de forçats.

L'on apprend de Turin , que l'expres , envoie par la cour au ſujet de l'affaire du baron de Keith , y étoit revenu de Berlin le 25 Février. Le Roi de Pruſſe déſapprouvant la conduite de ſon miniſtre , l'a non-ſeulement rappelle pour le remplacer par un autre ; mais , par une lettre très-amicale que Sa Maj. Pruſſienne a écrite au Roi de Sardaigne , elle l'a remercié des ménagemens que ce Monarque avoit eus pour Mr. de Keith ; & elle a fait en même-tems des inſtances,

stances , pour que le chevalier Trésia soit relâché de ses arrêts, & continué dans son rang militaire & tous ses honneurs. L'express, aiant trouvé Mr. de Keith à Vérone, lui a remis ses lettres de rappel.

## A L L E M A G N E.

VIENNE ( *le 18 Mars.* ) Mr. de Lapuchin, chambellan de l'Impératrice de Russie, qui étoit venu ici pour annoncer à notre cour la naissance du Grand-Duc Alexandre Paulowitz, a eu le 8 de ce mois son audience de congé pour retourner à Pétersbourg.

Outre la promotion du baron de Laudon & du comte de Wied à la dignité de feld-maréchal, dont nous avons fait mention dernièrement, Leurs Majestés viennent d'en faire une plus nombreuse d'officiers généraux & de l'état-major dans leurs armées. — Les équipages de l'Empereur sont partis pour la Bohême, où l'armée doit être réunie pour le 10 Avril & occuper une étendue de 15 milles. L'une des aîles est appuyée sur Melnick vers les frontières de la Saxe; l'autre, dont le flanc est couvert par les forêts de Pardubitz, s'étend vers Prague. Le centre se trouve à Gitschin vers les frontières de la Silésie. Les connoisseurs assûrent que c'est la position la plus belle & la plus avantageuse que l'on puisse imaginer. Cette armée est composée de 63 mille hommes d'infanterie,



de 19 mille de cavalerie & de 2600 houlfards & arquebufiers.

Outre l'armée de Boheme, il y en a une autre de 50 mille hommes en Moravie. Pour ces deux armées on leve 80 mille hommes de recrues, de forte qu'elles feront portées à 210 mille combattans. Les dépenses faites jufqu'ici montent au-delà de fix millions de florins. Cependant quelques politiques penfent que le terme de préparatifs auffi confidérables fera une continuation de paix très-folide & falutaire pour l'Allemagne. Les fommes employées pour tous ces armemens circulent dans le pais à l'avantage du public. C'eft en même-tems un grand avantage pour l'Allemagne que d'avoir completté les régimens, parce qu'on a débarrassé les villes de fainéans & les campagnes de gens fans aveu, pour en faire d'utiles citoïens.

MUNICK ( le 20 Mars. ) Le testament du feu Elefteur de Baviere a été ouvert, le 11 de ce mois, dans un des appartemens électoraux & lu en préfence des miniftres de la cour, de plusieurs députés des états, des procureurs fifcaux, du miniftre de Saxe, d'un notaire public, ainfi que d'un avocat *ex officio* pour les légataires. Ce qu'on a pû favoir jufqu'ici du contenu de ce testament, c'eft que le mobilier eft dévolu aux héritiers allodiaux; mais en revanche toutes les prétentions qu'ils pourroient avoir fur les biens immeubles & allodiaux doivent, dit-on, cesser de ce moment. On ajoute, qu'en vertu de ce testament & des pactes de famille, le

nouveau Souverain de la Baviere fera tenu de faire sa résidence à Munick, de maintenir la religion catholique dans ce duché, & de ne jamais permettre qu'il y soit introduit un culte étranger.

Une centaine de païsans de la Baviere-autrichienne, effraïés des dispositions de leur nouveau gouvernement, sur-tout de l'enregistrement des hommes en état de porter les armes, font venus implorer la protection de la régence palatine à Landshut. Celle-ci leur a fait dire, qu'ils devoient retourner chez eux & se soumettre à leur nouveau Souverain; mais ils ont persisté dans leur répugnance à obéir. — L'on prétend que le duc de Deux-Ponts continue de séjourner dans le plus grand *incognito* à Potzdam.

BERLIN (le 26 Mars.) On a rappelé, par ordre du Roi, tous les officiers qui étoient en recrue. Le train d'artillerie doit être cette fois-ci extraordinairement grand; car outre ce qui est destiné pour le siège des places & forteresses, le nombre des canons à répartir dans les différentes brigades est de plus de 800. Cependant le bruit est général, qu'avant d'éclater, le Roi attend la dernière résolution & les déclarations de plusieurs cours. On écrit de Magdebourg que, par ordre de Sa Majesté, on a arrêté au-delà de vingt petits bâtimens, chargés de grains qu'on y avoit achetés pour les faire descendre sur l'Elbe, & que les grains ont été débarqués.

RATISBONNE (le 20 Mars.) Le baron

de Hohenfels, envoyé du duc de Deux-Ponts à la cour de Manheim, étant arrivé ici le 15 de Munick, fit remettre le lendemain par le secrétaire de légation, légitimé à la diète, un mémoire, adressé à tous les ministres des Etats de l'Empire. Ce secrétaire porta à tous les envoiés (à l'exception de ceux de la cour de Vienne) des copies de cette piece, dont voici la teneur.

“ Son Alt. Sér. le duc regnant Palatin des Deux-Ponts fait représenter par la présente en son nom aux illustres envoyés respectifs & ministres près de la diète permanente de l'Empire, & leur communiquer ce qui suit. Il a été notifié, sous la date du 20 Janvier, à la diète de l'Empire par l'illustre commission principale, au nom de Leurs Maj. Impériales, quelles prétentions très-considérables Leurs dites Majestés & leur Maison Archiducate, ainsi que le royaume de Boheme, se croyent en droit de former sur les pays électoraux de Baviere & sur les fiefs de Boheme, situés dans le Palatinat-supérieur, & comment L. M. ont déjà absolument transigé avec S. A. S. l'Electeur Palatin. Mais, comme un pareil accord & transaction amiable, faite sans le concours de S. A. S. le duc des Deux-Ponts, en qualité de plus proche héritier éventuel, ne peut par conséquent être obligatoire pour elle, S. A. S. est bien dans la ferme confiance, vû l'amour pour la justice universellement connu, qui anime l'Empereur glorieusement regnant, ainsi que la bonté de l'Impératrice-Reine, que, lorsqu'on aura exposé à L. M. (ainsi qu'il sera fait incessamment) les droits de sa maison, fondés sur les pactes de famille les plus anciens, renouvelés de tems-en-tems, sur des décisions impériales, sur des privilèges réitérés, sur la Bulle-d'or, sur la paix de Westphalie, enfin sur les privilèges impériaux, accordés à plusieurs reprises aux états du Duché

de Baviere, concernant l'indivisibilité des pays bava-rois, comme aussi sur les droits féodaux & de succession universellement reçus dans l'Empire, L. M. se décideront très-gracieusement, par bonté & par amour pour la justice, à renoncer d'elles-mêmes à leurs prétentions. Cependant S. A. S. le duc des Deux-Ponts a cru ne pouvoit omettre, en même-tems qu'il est rempli de cette confiance respectueuse, dans une occurrence si hautement essentielle à sa maison ducale, de solliciter en tout cas, d'une maniere convenable, l'intercession, la médiation, & le soutien efficace de ses très-illustres & illustres Co-Etats. Son Alt. Sér. prie en conséquence Mrs. les envoyés & ministres des trois collèges de l'Empire d'en faire une notification favorable & amicale à leurs très-illustres & illustres cours ou autres principaux, & d'appuyer, le mieux qu'il sera possible, sa réquisition, fondée sur le lien commun des Etats de l'Empire „

Ratisbonne le 16 Mars 1778.

( Signé ) JACOB POSCHINGER, secretaire de légation à ce commis par le Duc Palatin des Deux-Ponts.

L'envoïé de Brandebourg a appuïé ce mémoire par la déclaration suivante.

Sa Majesté le Roi de Prusse a appris avec la plus grande sollicitude, tant par une note circulaire du Ministère Impérial & Royal, que par plusieurs lettres-patentes, qui ont été publiées, qu'il a été conclu touchant la succession de Baviere un accord entre la Cour Impériale & le Sérénissime Electeur Palatin, en vertu duquel une grande partie de la Baviere & du Palatinat-supérieur a été occupée par les troupes Impériales & Royales. Vû donc qu'un tel accord & une telle prise de possession sont contraires à la constitution de l'Empire, ainsi qu'à la Bulle-d'or, à la paix de Westphalie, aux pactes de famille, tant anciens que récents, entre les maisons de Baviere & Palatine, & aux droits de succession de la dernière, fondés sur iceux; & qu'ainsi par

des conventions semblables la sûreté & l'équilibre de l'Empire Romain feroient anéantis, Sa Maj. Prussienne a communiqué, au commencement de Février, ses considérations à la cour de Vienne par un mémoire, & elle a fait faire des représentations amicales à ce sujet : mais, comme la réponse, qu'on y a faite, n'a nullement répondu à son attente, & qu'on a seulement tâché de lever les difficultés proposées, l'on a démontré, par un second mémoire, d'une manière également amicale, mais (à ce que l'on s'assure) non moins positive, le peu de fondement des sus dites prétentions & de la convention avec l'Electeur Palatin faite en conséquence, dans la vûe que S. M. l'Impératrice-Reine feroit rétablir la succession de Baviere dans le même état qu'elle étoit lors du décès du feu Electeur, & qu'elle se prêteroit à des négociations conformes à la constitution de l'Empire,,

“ A l'effet donc de faire d'autant mieux réussir de telles représentations, S. M. le Roi de Prusse fait prier par la présente les hauts Etats de l'Empire de se réunir avec elle pour le bien de leurs intérêts communs, afin de faire unanimement à la Cour Impériale les représentations les plus respectueuses, & d'effectuer ainsi, que toute la succession de Baviere soit rétablie dans son ancien état, & que les différentes prétentions soient examinées & réglées suivant les usages de l'Empire. Sa Maj. espere & s'attend d'autant plus, qu'on se prêtera à sa demande, que non seulement Son Alt. Palatine des Deux Ponts, comme plus proche héritier, a donné sa protestation contre le sus-dit accord & contre le partage des pays de Baviere, & s'est adressée à la diete de l'Empire comme garante de la paix de Westphalie, & à S. M. l'Imperatrice-Reine même, pour solliciter sa médiation ; mais que S. A. l'Electrice-douairiere de Saxe a aussi proposé ses griefs, relativement à ses prétentions considérables sur la succession allodiale de l'Electeur de Baviere, ainsi que les Ducs de Mecklembourg au sujet de celles qu'ils forment particulièrement sur le Landgraviat de Leuchtenberg. Ainsi l'on

continue de se flatter, que ce qui est arrivé sera regardé comme une démarche erronée, causée par le manque d'éclaircissémens suffisans touchant la succession électorale de Baviere; que par ces motifs S. M. Imp. & Royale agréera d'autant plus volontiers la sus dite proposition, d'abord qu'elle sera dûment informée de tout; & que, suivant son amour naturel pour la justice & l'équité, elle se déterminera d'autant plus aisément à faire régler le plutôt possible la succession de Baviere, selon la voye ordinaire, prescrite par la constitution de l'Empire.

L'envoïé électoral de Saxe a fait en même-tems une déclaration, portant en substance :

“ Que l'Electrice-douairiere ne pouvoit reconnoître de possesseurs des biens de la lignè masculine éteinte en Baviere, avant qu'il eût été conclu un accord convenable touchant ses prétentions, en qualité d'unique héritiere des biens allodiaux de la tige masculine Ludovingienne de Baviere fondées sur des droits & coûtumes universellement reçus : qu'ainsi elle s'étoit flattée, que conformément aux obligations de conscience toutes les affaires concernant cette succession auroient été réglées de façon, qu'on auroit examiné, par un concert mutuel, la valeur des prétentions de chacune des parties; voye que Son Alt. Elect. souhaitoit qu'on prit sans délai : qu'elle prioit donc les Co-Etats de l'Empire, qui pouvoient y co-opérer, de vouloir bien concourir à l'accomplissement d'un objet aussi salutaire „.

Le fauxbourg de Stadt-am-hoff n'a point été abandonné par les Autrichiens, comme on avoit cru le prévoir, la garnison aiant reçu ordre de marcher vers la Bohème, à été remplacée par une autre. — Le baron de Lehrbach, ministre de Leurs Maj. Imp., est arrivé à Straubing; il est chargé de prendre

dre dans les archives, inspection des papiers, documens, titres, privilèges que les états de Baviere opposent à ceux sur lesquels la cour de Vienne fonde ses prétentions sur la succession du feu Electeur. L'objet de ces recherches est de garantir & d'assurer à chacun des nouveaux sujets de la Maison d'Autriche leurs privilèges & possessions, lors de la prestation d'hommage qui aura lieu bientôt. Ce ministre est chargé aussi de réclamer des districts appartenans à la régence de Straubing & qui se trouvent enclavés en d'autres parties de la Baviere, mais d'en céder d'autres en échange.

BREME (*le 19 Mars.*) Les troupes d'Anhalt-Zerbst que la Grande-Bretagne a prises à sa solde, arriverent le 16 dans les environs de Hildesheim; elles traversent la principauté de Zelle pour se rendre à Stade, où des bâtimens de transport les attendent pour les passer en Amérique: elles sont encore au nombre de 800. Il faut conséquemment que les déserteurs, par un juste motif de conscience, aient rejoint leurs drapeaux, ou que les papiers publics en aient mal calculé le nombre, en les réduisant par la désertion, de 900 à 400 hommes.

LIEGE (*le 7 Avril.*) Le 26 du mois dernier, à huit heures du soir, on a observé ici une belle aurore boréale. Le pôle étoit très-éclairé, & le nord-est étoit peint en rouge; la lumière zodiacale ne parut que d'une manière imparfaite; elle avoit peu de diamètre, & disparut entièrement à huit heures & demie.

mie. Après plusieurs jours d'une pluie presque continuelle, il avoit fait un beau soleil, & la soirée fut très-froide; ce que je n'hésite pas de regarder comme une nouvelle preuve de l'explication que j'ai proposée d'abord avec quelque défiance \*, mais à laquelle j'adhère avec une espèce de conviction, depuis que je l'ai trouvée conforme à toutes les observations postérieures.

\* T. Avril  
1777, pag.  
500. --- 15.  
Nov. 1777,  
p. 454. ----  
15. Déc. p.  
694.

## A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 31 Mars.) Le 17, le lord Weymouth remit à la chambre haute du parlement, de la part du Roi, une lettre conçue en ces termes.

### G E O R G E R O I.

“ Sa Maj. ayant été informée par ordre du Roi François, (*French King*) qu'il a été signé un traité entre la cour de France & certaines personnes employées par les sujets de Sa Maj. révoltés dans l'Amérique-septentrionale, a jugé nécessaire d'ordonner, qu'il soit remis à la chambre des seigneurs une copie de la déclaration délivrée par l'ambassadeur françois au lord vicomte Weymouth, & de lui donner avis en même tems, que S. M. a jugé à propos, en conséquence de cette communication offensive de la part de la cour de France, d'envoyer ordre à son ambassadeur de se retirer de cette cour..”

“ Sa Majesté est persuadée, que toute la terre reconnoitra la justice & la bonne foi de sa conduite envers les Puissances étrangères, & la sincérité de ses vœux pour le maintien de la tranquillité de l'Europe; & S. M. compte, qu'elle ne sera point regardée comme responsable de ce que cette tranquillité aura été troublée, au cas qu'elle se trouve obligée de ressentir une attaque



si peu provoquée & si injuste, portée à l'honneur de sa couronne & aux intérêts essentiels de ses royaumes, contraire aux assurances les plus solennelles, subversive de la loi des nations; & injurieuse aux droits de toute Puissance en Europe „.

“ Sa Majesté, se reposant avec la plus ferme confiance sur le soutien zélé & affectionné de son fidèle peuple, est déterminée à se tenir prête à employer, si cela devient nécessaire, toute la force & les ressources de ses royaumes, qu'elle se flatte de trouver suffisantes à repousser toute insulte & toute attaque, & à maintenir & défendre le pouvoir & la réputation de ce pays.

G. R.

Après que, sur la réquisition de quelques seigneurs, ce message eut encore été lu une seconde fois, mylord Weymouth présenta de plus, par ordre du Roi, l'original françois & la traduction angloise d'un papier, que le marquis de Noailles, ambassadeur de France, lui avoit remis le 13 Mars. Le clerc de la chambre en fit la lecture : c'étoit une déclaration de la teneur suivante.

“ L'ambassadeur sous signé de Sa Majesté Très-Chrétienne a reçu l'ordre exprès de remettre à la cour de Londres la déclaration suivante „.

“ Les Etats-Unis de l'Amérique-septentrionale, qui sont en pleine possession de l'indépendance prononcée par leur acte du 4 Juillet 1776, ayant fait proposer au Roi de consolider, par une convention formelle, les liaisons qui ont commencé à s'établir entre les deux nations, les plénipotentiaires respectifs ont signé un traité d'amitié & de commerce, destiné à servir de base à la bonne correspondance mutuelle „.

“ Sa Majesté, étant résolue de cultiver la bonne intelligence subsistante entre la France & la Grande-Bretagne, par tous les moyens compatibles avec sa dignité & avec le bien de ses

fujets, croit devoir faire part de cette démarche à la cour de Londres, & lui déclarer en même tems, que les parties contractantes ont eu l'attention de ne stipuler aucun avantage exclusif en faveur de la nation françoise, & que les Etats-Unis ont conservé la liberté de traiter avec toutes les nations quelconques sur le même pied d'égalité & de réciprocité,,

“ En faisant cette communication à la cour de Londres, le Roi est dans la ferme persuasion, qu'elle y trouvera de nouvelles preuves des dispositions constantes & sinceres de Sa Maj. pour la paix; que S. M. Britannique, animée des mêmes sentimens, évitera également tout ce qui pourroit altérer la bonne harmonie; & qu'elle prendra particulièrement des mesures efficaces, pour empêcher que le commerce des fujets de S. M. avec les Etats-Unis de l'Amérique-septentrionale ne soit troublé, & pour faire observer à cet égard les usages reçus entre les nations commerçantes, & les règles qui peuvent être censées subsisteres entre les couronnes de France & de la Grande-Bretagne,,

“ Dans cette juste confiance, l'ambassadeur sous-signé pourroit croiſe superflu de prévenir le ministère britannique, que le Roi, son maître, étant déterminé à protéger efficacement la liberté légitime du commerce de ses fujets & à soutenir l'honneur de son pavillon, Sa Majesté a pris, en conséquence, des mesures éventuelles, de concert avec les Etats-Unis de l'Amérique-septentrionale,,

A Londres, le 13 Mars 1778.

( Signé ) Le M. de NOAILLES.

Après la lecture de ces pieces, il fut ordonné de les mettre sur le bureau; & les pairs résolurent de présenter au Roi l'adresse que voici.

TRÈS-GRACIEUX SOUVERAIN,

“ Nous les très-humbles & très-fideles fujets de Votre Majesté, les seigneurs spirituels & temporels,

seurs, assemblés en parlement, faisons nos humbles remerciemens à V. M. pour la communication du papier présenté au lord vicomte Weymouth par ordre du Roi François, & pour l'information, qu'en conséquence de cette déclaration offensive, V. M. a jugé à propos d'ordonner à votre ambassadeur de se retirer de la cour de France : & nous demandons la permission d'assurer Votre Maj., que c'est avec la plus grande difficulté que nous nous abstenons des plus fortes expressions du ressentiment & de l'indignation, que nous ressentons de cette attaque injuste & non provoquée portée à l'honneur de la couronne de V. M. & aux intérêts essentiels de vos royaumes, contraire à la loi des nations & injurieuse aux droits & aux possessions de toute Puissance souveraine en Europe, ..

“ Toute la terre doit reconnoître la bonne foi & la droiture de la conduite de V. M. envers les Puissances étrangères, & la sincérité de vos intentions pour le maintien de la tranquillité générale ; & V. Majesté ne sauroit être considérée comme responsable de ce que cette tranquillité soit troublée, au cas que vous vous trouviez obligé de résister aux entreprises de cet esprit inquiet & dangereux d'ambition & d'agrandissement, qui si souvent a envahi les droits & menacé les libertés de l'Europe, ..

“ Ce seroit manquer à notre devoir envers V. M. & envers nous-mêmes, si nous ne donnions à V. M. les plus fortes assurances de notre assistance & de notre soutien le plus zélé. Tout sentiment de loyauté envers V. M. & d'amour pour notre pays nous animera à nous présenter à la défense publique, & à avancer toute mesure, qui sera jugée nécessaire pour mettre V. M. en état de venger l'honneur de votre couronne & de protéger les droits & les intérêts essentiels de ces royaumes, ..

Le lord North remit aux communes un message du Roi qui étoit de la même teneur, & proposa une adresse dans les mêmes termes

mes de celle des pairs , & sur laquelle il y eut de longs débats ; car l'on proposa dans cette adresse un changement , pour supplier S. M. *d'éloigner de son conseil les ministres actuels &c.* L'opposition censura vivement leur conduite ; ceux - ci se justifient. Le lord North soutint que la marine étoit dans l'état le plus respectable ; qu'il y auroit bientôt une armée de 30 mille hommes sur pied, indépendamment de la milice , qui est composée d'un égal nombre de combattans , pour la protection intérieure des trois royaumes. Enfin l'adresse fut aussi approuvée à la pluralité de 263 voix contre 113.

Le 18 , la chambre haute se rendit en corps à St. James & y présenta son adresse qui est motivée comme ci-dessus.

*Réponse du Roi à l'adresse des pairs.*

MYLORDS. “ Je vous remercie de cette adresse  
 „ fidele & affectueuse : de mon côté il ne man-  
 „ quera rien de ce qui peut tendre au maintien  
 „ efficace des droits légitimes de ma couronne  
 „ & des vrais intérêts de mon peuple. Ces con-  
 „ sidérations grandes & importantes feront tou-  
 „ jours l'objet direct de mon attention ,..

L'adresse des communes & la réponse du Roi sont conçues à-peu-près dans les mêmes termes.

Le marquis de Noailles , ambassadeur de France , est parti le 22 à 7 heures du matin , sans prendre congé , pour retourner à Paris. L'ordre de quitter Londres lui avoit été porté par un exprès , qui a fait le trajet de Paris en 43 heures , le plus court dont on

se fouviéne. Le vicomte Stormont, notre ambassadeur en France, est arrivé ici le 27. — Le 24, la cour a reçu par un exprès, la nouvelle que tous les navires anglois qui se trouvoient dans les ports de France y avoient été arrêtés & leurs gouvernails portés à terre; en conséquence de cette démarche de la part de la cour de France, la nôtre a fait mettre un embargo sur tous les navires françois, & anglois destinés pour les ports de France. — La gazette de la cour contient deux ordres, en date du 21 Mars: l'un, signé par le vicomte Weymouth, ordonne à tous les officiers des régimens de cavalerie & d'infanterie en Irlande de rejoindre leurs corps sans délai, & aux officiers, appartenans aux garnisons de ce royaume, de se rendre immédiatement à leurs postes respectifs. Le second de ces ordres, signé par le vicomte Barrington, secrétaire de la guerre, contient la même injonction pour les officiers des régimens sur l'établissement de la Grande-Bretagne.

On voit une lettre du chevalier Howe au lord Germaine, datée à Philadelphie le 19 Janvier, & insérée dans la gazette de Londres du 17 Mars.

M Y L O R D,

“ L'apparence actuelle du tems m'encourageant à espérer, que dans peu de jours la riviere sera suffisamment ouverte, pour permettre le départ d'un paquebot, j'ai préparé mes dépêches jusqu'à cette date; & je les enverrai sans attendre la réception de celles de votre part, qui sont à bord du paquebot, le Lord Hyde, dont le

chevalier Henri Clinton m'a annoncé l'arrivée à New-York le 1er. de ce mois, mais qui y a été détenu dans la supposition, que la navigation de cette riviere (la Delaware) ne seroit pas ouverte pour un vaisseau de force, & qu'il ne seroit pas prudent de les confier à bord du paquebot ou du vaisseau armé, qui m'en apportoit l'avis. Depuis le départ du lord Cornwallis, que je priaï d'être le porteur de mes dernières dépêches, il n'est arrivé rien de plus intéressant que l'expédition d'un détachement considérable de l'armée, qui passa le Schuylkill le 22 Décembre pour prendre poste sur les hauteurs de Derby, à l'effet de couvrir les dispositions pour rassembler & transporter, tant par eau que par terre, une grande quantité de fourrage, que ce pays fournissoit. L'on en amena environ mille tonneaux, quantité qu'on jugea suffire pour la consommation d'hiver : & le détachement revint le 28 Décembre, sans aucune tentative ultérieure de la part de l'ennemi pour retarder le progrès des fourrageurs, si ce n'est de la part d'un petit parti caché, comme c'est leur coutume, pour tomber sur les soldats écartés. Un de ces partis, consistant en deux officiers & 30 hommes, fut entraîné par deux dragons du 17e. régiment dans une embuscade, & fait prisonnier. Le 30 & le 31 Décembre les troupes entrèrent en quartiers d'hiver en cette ville, où elles font toutes bien pourvûes & à leur aise. L'armée ennemie (à l'exception d'un détachement de 1200 hommes à Wilmington) est logée sous des huttes dans les bois près de Valley Forge sur le Schuylkill, à 26 milles d'ici & dans une position très-forte. Le colonel Harcourt, qui aura l'honneur de vous présenter ces dépêches, a obtenu congé d'aller en Angleterre, pour ses affaires personnelles. Qu'il me soit permis, Mylord, de vous renvoyer à lui pour toutes les informations, que vous pourriez désirer. J'ai l'honneur d'être, &c.

(Signé)

GUILL. HOWE.

Il est arrivé à Corck un navire de St. Augustin, dans la Floride-orientale, avec la

nouvelle que trois frégates du Roi qui y croisent sur les côtes s'étoient emparées de 30 navires (pour la plupart françois) & entr'autres d'un de 24 pieces de canon, dont tout l'équipage étoit françois, & aiant à bord un train d'artillerie, des équipages de campagne, des uniformes pour 20,000 hommes, & dix-sept officiers avec des commiffions de Mrs. Francklin & Deane, pour servir en qualité de colonels & d'officiers de moindre rang dans l'armée américaine, lesquels ont tous été emprisonnés à St. Augustin.

Il y a eu à Corck un tumulte à l'occasion de l'exportation des vivres; mais il a d'abord été appaisé, sans qu'il ait été besoin d'employer la force pour cet effet. La sédition arrivée à Norfolk, dont il est fait mention dans le dernier Journal, n'a pas eu de suite.

NOUVELLE-YORK (le 29 Janvier.) Les vaisseaux du Roi, stationnés sur les côtes de l'Amérique, amènent dans ce port beaucoup de captures, particulièrement des vaisseaux neutres, destinés pour les colonies. Le 23 Janvier au soir, nous y vîmes conduire trois bâtimens, dont l'un étoit françois, nommé le Dragon, capitaine Claude Bondi, chargé de 358 tonneaux de tabac; le second étoit un brigantin avec 250, & le troisieme un sénégal avec 195 tonneaux; ils avoient été pris le 5 dans la baie de Chesapeak par le vaisseau de guerre le St. Albans de 64 & les frégates l'Émeraude & le Richmond, chacune de 32 canons.

Un particulier qui arrive ici des parties

méridionales nous apprend que John Hancock paroît en public avec l'appareil & le faste d'un prince oriental ; il se sert d'une voiture élégante trouvée à bord d'un vaisseau dont le Civil-Usage a fait prise , & qui lui a été présentée par ceux qui en étoient devenus les propriétaires : le carrosse est accompagné de quatre domestiques à superbes livrées , montant de très-beaux cheveux richement caparaçonnés ; il est de plus escorté par 50 cavaliers le sabre nud à la main , 25 précédent la voiture , le reste marche derrière ; telle est la figure que fait actuellement l'homme qui doit sa grandeur à la ruine de son pays ! Parmi d'autres prétextes détectables , fabriqués par les infâmes rebelles pour justifier la détention du lieutenant-général Burgoyne & des troupes qu'il commande, ces équivoques Yankees prétendent avoir trouvé plusieurs drapeaux appartenans à des régimens anglois , & que le général avoit cherché à leur dérober ; & ils regardent cet acte comme une violation du traité conclu avec le général Gates ; ces infâmes assertions dénuées de tout fondement leur servent à masquer leur infernale perfidie , qui est d'une si grande énormité qu'elle éclipe l'idée que l'on s'étoit formée de la foi punique.

## FRANCE.

PARIS ( le 31 Mars. ) Il paroît une déclaration du Roi , portant défense aux nouveaux convertis d'aliéner leurs biens sans permission ;



permission ; donnée à Versailles le 14 Février 1778 , registrée en parlement le 20 du même mois. — Lettres - patentes du Roi , portant abolition du droit d'aubaine , en faveur de la république de Pologne ; données à Fontainebleau le 9 Nov. 1777 , registrées en parlement le 23 Janvier suivant. — Autres lettres-patentes portant exemption du droit d'aubaine , en faveur du comte de Wied-Neuwied ; données à Versailles le 16 Janv. , registrées en parlement le 12 Février 1778. — Autres qui confirment les Bulles d'érection d'un évêché à Nancy ; données à Versailles au mois de Janvier 1778 , registrées en parlement le 23 du même mois. — Autres confirmatives d'un mandement de l'archevêque de Paris , portant suppression de plusieurs fêtes dans son diocèse ; données à Versailles au mois de Février 1778 , registrées en parlement le 20 du même mois. — Arrêt du conseil d'état du Roi , interprétatif de celui du 8 Août 1777 , concernant le droit de fouille & recherche du salpêtre ; & qui permet aux communautés de se rédimer de cette servitude par l'établissement de nitrières artificielles , &c. du 24 Janvier 1778. — Autre concernant la navigation de la Seine , depuis Paris jusqu'à Rouen & retour , du 19 Janvier 1778. — Ordonnance du Roi , qui règle l'âge auquel il sera expédié des lettres de sous-lieutenans aux cadets gentilshommes de la compagnie établie à l'école-royale militaire , du 11 Janvier 1778. — Autre concernant ses troupes provin-

*II. Part.* R. r. ciales,

ciales, dont les cent cinq bataillons licenciés par son ordonnance du 15 Décembre 1775, doivent être rappelés & réunis le 1<sup>er</sup>. du mois de Juin prochain, du 30 Janvier 1778. — Règlement d'administration du Mont-de-piété du 5 Janvier 1778, homologué au parlement le 26 Février suivant.

Le feu comte de St. Germain, s'étant flatté d'épargner au profit du Roi le bénéfice, qui a fait des fortunes très-considérables aux intéressés de la compagnie pour l'entreprise des vivres des troupes de terre, l'avoit supprimée : mais elle vient d'être rétablie & mise en exercice à compter du 15 de ce mois, attendu qu'il a été prouvé par les tentatives inutilement faites pour y suppléer, que le Roi ne perdoit nullement ce que cette compagnie gagnoit par son habileté dans les détails infinis des approvisionnemens & des fournitures. Mr. de Bourgade est remis à la tête de cette entreprise, ainsi que Mr. Marquet, ses freres, & autres personnes intelligentes, qui tenoient à l'ancienne compagnie avant sa destruction.

La démarche, qu'on avoit prévue & prédite depuis quelque-tems, s'est enfin réalisée. Le vicomte Stormont, ambassadeur d'Angleterre, aiant demandé à notre cour une réponse catégorique sur la demande : *Si elle avoit conclu un traité avec les colonies révoltées de l'Amérique ?* Mr. le comte de Vergennes, ministre des affaires étrangères, l'a informé, " que Sa Majesté T. C. feroit „ donner cette réponse par son ambassadeur

„ à Londres „. Dans le même tems il a été  
 envoie ordre à Mr. le marquis de Noailles  
 de déclarer au ministere britannique, “ que  
 „ le Roi, son maître, avoit jugé à propos  
 „ de conclure un traité d'amitié & de com-  
 „ merce avec les états - unis de l'Amérique-  
 „ septentrionale ; qu'en même-tems Sa Maj.  
 „ avoit résolu de protéger le commerce de  
 „ ses sujets avec ceux des sus-dits états-  
 „ unis, conformément à ce traité &c „.  
 Après cette démarche décisive par l'aveu pu-  
 blic d'un traité, qui implique nécessairement  
 la reconnoissance de l'indépendance améri-  
 caine, milord Stormont est parti d'ici, & le  
 marquis de Noailles a quitté Londres. Les  
 députés américains ont été présentés au Roi  
 le 20, Sa Maj. leur a dit : *Je vous charge d'as-  
 sùrer les états-unis de mon amitié, & vous,  
 Mr. Francklin, j'approuve la conduite que  
 vous avez tenue depuis votre arrivée en Fran-  
 ce.* — Les ordres ont été donnés dans  
 tous les ports du royaume d'y arrêter les  
 vaisseaux anglois. On voit ici des lettres de  
 Bordeaux, de Nantes, de la Rochelle & de  
 Dunkerque qui annoncent, qu'en consé-  
 quence de ces ordres, le nombre des navi-  
 res de cette nation qui avoient été arrêtés  
 dans ces différens ports, montoit déjà à  
 69. — Le 23 il a été notifié à Mr. Fra-  
 ser, commissaire anglois à Dunkerque, que  
 l'objet de sa mission ( de veiller à ce que les  
 fortifications du port ne fussent pas réta-  
 blies ) étoit fini, & que ses appointemens  
 lui seroient retranchés à commencer du pre-

mier Avril : ces appointemens étoient de quatorze mille livres pour lui & de 600 pour son contrôleur

Mr. de la Motte-Piquet & son escadre font rentrés à Brest en bon état, & sans avoir rien rencontré : ils ont escorté leur flotte environ 60 lieues au-delà du cap Finistère. Ils n'ont point été rejoints par les deux vaisseaux de Rochefort, le St. Michel & l'Arthésien. Ceux-ci avoient ordre de croiser pendant huit jours sur le cap Finistère, & s'ils ne trouvoient pas l'escadre, de rentrer à Brest. On les attend en conséquence d'un jour à l'autre.

Le duc de Richmond, l'un des chefs du parti de l'opposition, doit, dit-on, venir faire un séjour en France où il est duc & pair d'Aubigny. Mr. Adams, président du congrès, est attendu ici pour s'occuper des objets du commerce, à la place de Mr. Deane qui doit retourner à Boston.

Mgr. le comte d'Artois & Mgr. le duc de Bourbon se sont battus en duel dans le bois de Boulogne en présence de beaucoup de personnes de la première distinction & autres ; le combat a duré environ six minutes ; après-quoi l'on a séparé les augustes champions & ils se sont embrassés. Le Roi aiant été informé de ce combat, a exilé Mgr. le comte d'Artois à Choisy, & le duc de Bourbon à Chantilly ; mais ces Princes ont déjà reparu à la cour. On raconte diversément, au moins quant aux circonstances, le motif de cette contestation.

La cabale philosophique ne pouvant nier la confession de Mr. de Voltaire, trop répandue dans le public, cherche aujourd'hui à effacer l'impression défavorable qui pourroit en résulter en faveur de son système; en faisant envisager cet acte comme purement dérisoire de la part du malade: mais outre qu'il est constant par le témoignage de tous ceux qui l'entouroient, qu'il avoit réellement peur; outre qu'on a vû par ses différentes actions qui ont précédé, accompagné & suivi cet acte, qu'il n'avoit pas assez de présence d'esprit pour jouer alors la comédie, c'est que cette comédie même seroit indigne & d'un bon citoyen & d'un honnête-homme & d'un homme de génie. Dans un écrit contenant sa confession de foi, tel qu'il a été déposé entre les mains de l'archevêque, le philosophe déclare qu'il veut vivre & mourir dans la religion catholique, apostolique & romaine dont il fait profession, & il retracte tout ce qui pourroit y avoir de contraire dans ses écrits. Outre cette confession de foi, Mr. de V a remis à Mr. l'abbé Gauthier un mémoire signé de sa main, ainsi que par ses deux neveux & Mr. le chevalier de Ville-vielle. C'est dans ce mémoire qu'il demande très-humblement pardon à Dieu & au monde du scandale qu'il a donné par ses ouvrages (a). On voit aussi la lettre

---

(a) Quelque jugement qu'on porte de cette démarche de Mr. de V, on doit la regarder comme une abjuration de la philosophie, & dès-lors

que Mr. de Voltaire écrit à Mr. le curé de St. Sulpice. Nous la rapporterons pour la satisfaction de ceux qui s'intéressent à tout ce qui vient de cet homme célèbre.

MONSIEUR,

*Mr. Le marquis de Villette m'a assuré que si j'avois pris la liberté de m'adresser à vous-même, pour la démarche nécessaire que j'ai faite, vous auriez eu la bonté de quitter vos importantes occupations pour venir*

---

lors comme un événement très-propre à refroidir l'enthousiasme avec lequel il a été reçu à Paris. Elle servira encore à apprécier l'assertion d'un de ses partisans qui nous apprend dans une feuille imprimée, que les productions impies ou obscènes de cet homme célèbre, sont *notoirement supposées & hautement défavouées*. Comment sont-elles défavouées, si l'auteur en demande pardon à Dieu & au monde? & comment sont-elles *notoirement supposées*, si jamais personne ne s'est avisé de douter que Mr. de V ne fût réellement le père de *la Pucelle*, du *Huron*, de *Candide*, du *dictionnaire philosophique*, & de tant d'autres ouvrages scandaleux? . . . Je ne puis m'empêcher de faire observer ici la politique ingénieuse, mais malheureusement un peu trop claire, des apôtres du nouvel évangile. Quand il s'agit d'accréditer ces monstrueuses productions, la cabale a soin de publier par-tout que c'est l'ouvrage de l'immortel V; mais quand la raison & la décence s'élevent contre cet abus de l'esprit & des talens, on nie que Mr. de V se soit oublié à ce point, on crie à la calomnie, & on déclare *notoirement supposé*, ce qui n'est que trop *notoirement démontré*. Telles ont toujours été les ressources de la philosophie pour se propager & pour maintenir la gloire de ses chefs. Petits moyens, foibles artifices qui n'en imposent qu'aux fots.

daigner remplir auprès de moi des fonctions que je n'ai cru convenables qu'à des subalternes auprès des passagers qui se trouvent dans votre département.

Mr. L'abbé Gauthier avoit commencé par m'écrire sur le bruit seul de ma maladie, il étoit ensuite venu s'offrir lui-même, & j'étois fondé à croire, que demeurant dans votre paroisse, il venoit de votre part. Je vous regarde, Monsieur, comme un homme du premier ordre de l'état; je sais que vous soulagez les pauvres en apôtre, & que vous les faites travailler en ministre. Plus je respecte votre personne & vos mœurs, plus j'ai craint d'abuser de votre extrême bonté. Je n'ai considéré que ce que je devois, à votre naissance, à votre ministère, & à votre mérite. Vous êtes un général à qui je demande un soldat; je vous supplie de me pardonner de n'avoir pas prévu la condescendance avec laquelle vous seriez descendu jusqu'à moi; pardonnez-moi encore l'importunité de cette lettre, elle n'exige point l'embarras d'une réponse, votre tems est trop précieux. J'ai l'honneur d'être. Le 4 Mars.

La fameuse tragédie d'Irene a été jouée le 16. La Reine, Monsieur & Madame, & le Comte d'Artois y ont assistés. Le succès n'en a pas été brillant, mais on ne peut dire qu'elle soit absolument indigne de Mr. de V, on retrouve en plusieurs endroits le feu & l'élevation de sa poësie. Le 25, Mr. de V s'est trouvé en état de monter en voiture: il s'est promené dans Paris, sous

prétexte d'aller voir la place de Louis XV ; & les chevaux allant au pas , il a été suivi de tout le peuple & de beaucoup de curieux ; ce qui lui formoit un cortège & une sorte de triomphe. Rentré chez lui , il a reçu la députation des franc-maçons de la loge des *Neufs-Sœurs* : elle s'étoit rendue à pied , au nombre d'environ 40 membres , suivis de plusieurs carrosses. C'est Mr. de la Lande , le vénérable , qui portoit la parole. Ces Mrs. ont saisi le bon moment : le vieillard étoit frais , gaillard ; le grand air l'avoit fortifié ; il a paru très-aimable à l'assemblée ; ne se souvenant plus des formules , il a affecté de n'avoir jamais été frere , & il a été inscrit de nouveau ; il a signé sur le champ les constitutions , & a promis d'aller à la loge.

Un mémoire fait par Mr. Elie de Beaumont , donne un nouveau jour à l'affaire de Mrs. de Queissac , militaires , qui de cinq freres se sont mis trois contre le sieur d'Amade. En s'étonnant du crédit qu'ils ont eu , pour braver les décrets décernés contre eux , & promener leur adversaire de tribunal en tribunal , il dit : “ Qui ne trembleroit en voyant trois parlemens successivement épuisés avant aucun jugement définitif , & faudra-t-il donc que les neuf dixiemes des citoyens se laissent outrager , égorger , parce que les neuf dixiemes n'ont ni les moïens , ni le courage de poursuivre dans trois cours une juste vengeance ; comme ils se vantent d'inspirer l'intérêt à tout militaire françois , c'est , dit-il , faire injure au vrai militaire ”



*que d'oser penser qu'il en soit un seul, maintenant que cette affaire est bien connue, qui veuille mettre sur une même ligne & son nom & le leur; le vrai militaire chérit les loix de son païs, honore les magistrats qui les rendent vivantes, regarde les armes & les loix comme des alliées faites pour nous défendre, celles-là au-dehors, celles-ci au-dedans, intrépide vis-à-vis de l'ennemi, honnête & juste envers le citoïen paisible; il ne se distingue pas moins par son urbanité que par son courage, & quand il est rappelé du tumulte des camps dans l'enceinte de nos cités, il redevient au milieu de nous ce qu'il n'a cessé d'être, notre concitoïen, notre ami, notre frere, &c.*

La cause entre Mrs. les évêques d'Arras & de St. Omer & les abbaïes de St. Vaast & de St. Bertin a été jugée le 3 Février, ainsi qu'il a été annoncé dans les papiers publics, sur les conclusions de Mr. l'avocat-général Seguier, après un délibéré d'une heure & demie. L'arrêt a été généralement applaudi : mais, comme jusqu'à présent il paroît, que les récits n'ont pas été exacts, nous croïons devoir donner le plus brièvement possible une idée de la question, que ce célèbre arrêt a décidée. " Les abbaïes de St. Vaast & de St. Bertin étoient membres de la congrégation, connue sous le nom des *Exempts de Flandres*. Cette congrégation s'étoit formée en 1564 en exécution du Concile de Trente, qui enjoignoit aux monastères exempts de se réduire en congrégation.

Les chapitres-généraux s'étoient tenus tous les trois ans ; & jamais l'exemption de ces abbaïes n'avoit été contestée. Depuis 1768 les chapitres-généraux étoient suspendus par des ordres supérieurs. Les deux abbaïes résolurent de s'aggréger à l'Ordre de Cluny , pour satisfaire aux dispositions de l'édit de 1768 & de celui de 1773. Le décret d'aggrégation avoit été prononcé par Mr. l'archevêque de Rouen comme abbé de Cluny , & autorisé par des lettres-patentes du Roi , qui avoient été adressées au parlement de Paris pour les enregistrer. Mts. les évêques d'Arras & de St. Omer ont formé opposition à cet enregistrement ; & Mr. l'évêque d'Arras seul a appelé comme d'abus du décret d'aggrégation. Le principal moïen des deux prélats a été de soutenir , “ que l'archevêque  
 „ de Rouen n'avoit pas pû aggréger à l'Or-  
 „ dre de Cluny les deux abbaïes qu'en les  
 „ *supposant exemptes* „. On a ajouté quelques autres moïens de forme mais peu importants. L'avocat Courtin , chargé de la défense des deux abbaïes , a fait voir , “ que ,  
 „ ces deux abbaïes s'étant unies en congré-  
 „ gation aussi-tôt après le concile de Trente,  
 „ elles étoient par cela seul *présümées exem-*  
 „ *ptes* ; qu'elles n'avoient besoin d'aucun ti-  
 „ tre , parce que , le concile n'ordonnant  
 „ qu'aux abbaïes *en possession de l'exemption*  
 „ de se réduire en congrégation , dès qu'el-  
 „ les avoient formé une congrégation ap-  
 „ prouvée par les deux Puissances pendant  
 „ plus de deux siècles , sans une réclamation

„ de la part des évêques, ceux-ci ne pou-  
 „ voient plus exiger la représentation de leurs  
 „ titres „ Elles n'en ont en effet produit au-  
 cun ; mais les deux évêques les avoient pro-  
 duits ; & c'étoient eux qui essaioient de cri-  
 tiquer leur propre production , & de faire  
 suspecter ces titres de faux par des conjectu-  
 res , qu'il eût été facile de renverser , s'il  
 en eût été besoin. Mr. l'avocat général Se-  
 guier a prouvé, que, quand même ce seroit  
 le cas d'exiger des titres , ceux que les pré-  
 lats avoient produits, renfermoient une vraie  
 exemption ; & c'est d'après cette idée qu'il a  
 fait valoir , avec cette éloquence qui le ca-  
 ractérise , qu'il avoit conclu à la représenta-  
 tion des titres ; mais le parlement a jugé ,  
 que ce préliminaire étoit inutile. Il a prof-  
 crit toutes les prétentions des deux évêques,  
 les a déboutés de toutes leurs demandes &  
 condamnés aux dépens. En conséquence il  
 a ordonné , qu'il seroit passé outre à l'enre-  
 gistrement des lettres-patentes , confirmatives  
 du décret d'aggrégation „ La sagesse de cet  
 arrêt a été approuvée ; & quoiqu'au premier  
 coup - d'œil il parût heurter les prétentions  
 du haut-clergé , les prélats les plus judicieux,  
 lorsqu'ils ont connu les vraies circonstances  
 de cette affaire , n'ont pas pû s'empêcher d'y  
 applaudir avec le public , qui en a témoi-  
 gné la plus grande satisfaction.

Le jeudi 5 Mars à 11 heures du soir le  
 feu a été mis en quatre endroits à la fois au  
 hameau de Bosgarnier , paroisse de Montja-  
 vout , aux environs de Gisors , dans des

maisons , fermes , granges pleines de grains & de fourrage , & autres bâtimens , tous appartenans au nommé Pierre Masse , laboureur , fermier de la seigneurie du lieu. La perte de ce laboureur , qui n'a pû sauver que ses chevaux & ses bestiaux , est évaluée 50,000 liv. Le même jour , à 11 heures & demie , on mit le feu en trois endroits à la fois à la basse-cour du presbytere de Montjavoult , paroisse distante de Bosgarnier d'un quart de lieue. Le défaut d'eau empêcha d'arrêter les premiers progrès de l'incendie , qui consuma deux maisons de païsans , contigues au presbytere , toute la basse-cour du curé , consistante en une grange pleine de fourrage , deux étables , deux charretteries & autres bâtimens , ainsi que tout ce qui y étoit contenu. Une heure après , le feu parut presque à la fois en six endroits différens de la paroisse de Vaudancourt , village éloigné de trois quarts de lieue de celui de Montjavoult.

1°. Dans la cour du château , à un grand bâtiment neuf , que le sieur de Boislabbé , seigneur du lieu , venoit de faire construire , & dans lequel il y avoit 25 cordes de bois à brûler , beaucoup de bois de charpente & de menuiserie , & un magasin de planches. Le tout fut réduit en cendres. 2°. Dans la cour de la ferme dudit sieur de Boislabbé , à un pressoir , au-dessus duquel étoit un grenier rempli de bled , qui a été entierement consumé. 3°. Au presbytere du lieu. Le Récollet desservant la paroisse ( à cause de la vacance de la cure ) assisté du maître d'école , est

parvenu à éteindre le feu en cette partie, & à fauvé le presbytere. 4°. A un grand corps de ferme appartenant au nommé Pierre Desprez, laboureur, qui a perdu en cet endroit une grange pleine d'avoine, une bergerie & soixante moutons, ses étables, sept vaches, trois veaux gras, & plusieurs autres bâtimens. 5°. A une grange pleine de bled, appartenante audit Desprez, & éloignée de la ferme ci-dessus, laquelle grange, avec tout le bled qui y étoit contenu, a été la proie des flammes. 6°. A un autre corps de ferme appartenant au nommé Nicolas Martin, laboureur dudit lieu, qui a perdu ses bâtimens & granges pleines d'avoine & de foin. L'incendie de ce village s'étant trouvé presque général, il n'a pas été possible de porter en même tems du secours en tous les endroits enflammés; & malgré l'activité du seigneur du lieu & les secours de tout le voisinage, outre les bâtimens ci-dessus, il y a eu encore six maisons de laboureurs & de paisans consumées, ainsi que leurs dépendances. Enfin, à une heure & demie de la même nuit le feu a été mis de tous les côtés à une ferme isolée, nommée le Chefned'huy, de la paroisse & seigneurie de Boury, distante d'un quart de lieue de Vaudancourt & de Boury. Cet embrasement aiant éclaté dans la totalité de cette ferme, on n'a pu y apporter aucun remede, & tous les bâtimens, avec ce qui y étoit contenu, ont été totalement détruits. Cette ferme appartenoit au même Pierre Desprez, laboureur, qui avoit

déjà fait de si grandes pertes dans la paroisse de Vaudancourt. Les circonstances de cet incendie ne laissant pas lieu de douter qu'il n'ait été occasionné par un projet détestable de ruiner les propriétaires des lieux incendiés, le gouvernement a donné des ordres pour la recherche des auteurs de ce désastre. On a de forts soupçons sur un particulier de Vaudancourt qui a disparu depuis la nuit du feu, & qui avoit eu quelques objets de discussion avec les personnes incendiées. L'archevêque de Rouen, l'abbé de Laflac, grand-vicaire de Pontoise, & le sieur de Crône, intendant de la province, sont occupés des moyens de procurer des secours à ces quatre villages ou hameaux, dont la perte totale monte à plus de cent dix mille livres.

#### P A Y S - B A S.

BRUXELLES ( *le 30 Mars.* ) Mgr. notre gouverneur-général a reçu avant-hier un exprès de Vienne, dont on croit les dépêches relatives à la situation des affaires entre la France & l'Angleterre, & contenir des instructions pour la conduite à tenir en cette occasion. — Le commandant de l'artillerie dans les Pais-Bas vient d'avoir les ordres d'envoier sans délai deux compagnies de canonniers avec 84 pieces de campagne à l'armée de Moravie.

*Suite de l'octroi de Sa Majesté l'Impératrice-douairière & Reine Apostolique, pour un emprunt de 3,600,000 florins, argent de change.*

4°. Nous promettons de faire compter d'année en année à chaque échéance, à la veuve de Nettine & fils, les sommes nécessaires pour faire face aux payemens stipulés ci-dessus, tant du capital que des intérêts du présent emprunt.

5°. Afin de pourvoir à la sûreté, tant du capital, que des intérêts annuels de cet emprunt, & pour donner à cette occasion les sûretés convenables & les plus satisfaisantes, nous engageons & affectons par ces présentes, envers ceux qui fourniront audit emprunt, l'excrescence quitte & libre de toute charge de tous nos revenus royaux, à concurrence de ladite somme, dans nos provinces belgiques, & spécialement de nos droits d'entrée & de sortie, dont le rapport excède de beaucoup les charges; autorisons lesdits veuve de Nettine & fils, chargés de la recette générale desdits droits, à retenir au besoin hors des deniers de leur recette pendant le terme de vingt-deux années de la durée du présent emprunt, les sommes nécessaires pour faire face aux payemens stipulés, tant du capital, que des intérêts de cet emprunt.

6°. Nous déclarons que tant les capitaux que les intérêts en résultans, seront & resteront exempts de tous impôts & contributions, soit ordinaires ou extraordinaires, même du papier timbré, comme aussi de toute confiscation pour telle cause que ce puisse être.

7°. Les deniers des pupilles & mineurs, des majorats, des fidei-commis, des fondations pieuses, ou d'autres corps ecclésiastiques ou séculiers, & les deniers sujets à remplacement, pourront être fournis dans le présent emprunt, nonobstant tous édits, ordonnances & coutumes au contraire, auxquels nous dérogeons par les présentes. Autorisons tous magistrats & administrateurs des corps ecclésiastiques ou séculiers d'employer dans le même emprunt, pour l'utilité des administrations respectives, telles sommes qu'ils trouveront

veront convenir : les présentes servant d'octroi à cet effet ; consentons qu'il sera au choix des intéressés en fournissant quelques sommes , de les déclarer de nature réelle ou personnelle , comme ils le trouveront bon.

Mandons en conséquence à tous ceux qu'il appartient de se régler & conformer selon ce ; renonçons au surplus par ces présentes , tant pour nous que pour nos héritiers & successeurs , à toute & quelconque exception & bénéfice tel qu'il puisse être , dont on voudroit se servir pour diminuer ou affaiblir les obligations que nous contractons par les présentes , & dont nous assurons & promettons l'exa<sup>c</sup>t & inviolable accomplissement , & dérogeons pour cette fois aux ordonnances & instructions qui existent pour la conduite & la direction de nos domaines & finances , par lesquelles il est défendu de les aliéner , vendre , engager ou charger , soit en tout , soit en partie , dont nous avons relevé & relevons ceux de notre conseil des domaines & finances , ceux de notre chambre des comptes & tous autres que ce regardera ; les déchargeons en conséquence , pour ce cas , du serment qu'ils ont prêté sur l'observance & l'exécution des mêmes ordonnances & instructions , lesquelles resteront néanmoins pour tous autres cas , points & articles en leur pleine force & vigueur , & seront ces mêmes présentes exhibées , tant à ceux de nos finances que de nos comptes , pour être par eux respectivement vérifiées , entérinées & enregistrées selon leur forme & teneur , & ensuite être remises à la veuve de Nettine & fils , pour la sûreté des intéressés. CAR TEL EST NOTRE BON PLAISIR. En témoignage de quoi nous avons signé les présentes , & nous y avons fait mettre notre grand scel. Donn<sup>é</sup> à Vienne le 3 de Mars l'an de grace mil sept-cent soixante-dix-huit , & de nos regnes le trente-huitieme. Etoit paraphé K. R. vt. Plus bas étoit signé , MARIE-THERESE. Et encore plus bas par l'Impératrice - douairiere & Reine , A. G. DE LEDERER. Plus bas étoit écrit *Lettres patentes d'octroi portant*



15. Avril 1778.

627

tant création d'un emprunt de 3,600,000 florins de change.

LA HAYE ( le 3 Avril. ) Les états-généraux viennent d'ordonner une augmentation de 29 vaisseaux dans leur marine ; ils auront cette année environ 80 bâtimens armés en mer. On remarque qu'ils ne voient pas de trop bon œil le traité de la France avec les Américains.

Les états de Hollande & de West-Frise ont rendu une ordonnance, dont l'on se promet les effets les plus salutaires pour les manufactures de draps de ce pais, dont le crédit, si justement mérité par leur bonté supérieure à ceux de toutes les autres nations, auroit pû souffrir par l'amour déordonné du gain, qui anime quelques individus. Leurs nobles & grandes-puissances ont défendu par cette ordonnance " de mettre  
„ aux draps, demi-draps & ratines, fabri-  
„ qués hors du pais, des plombs, armes,  
„ billets, marques ou autres signes quelcon-  
„ ques, qui pourroient faire croire que ces  
„ draps, demi-draps ou ratines sont de fabri-  
„ que hollandoise, sous peine d'une amen-  
„ de de 500 florins pour chaque piece, à  
„ laquelle l'on aura commis une pareille fal-  
„ sification, & d'interdiction pendant six  
„ semaines pour la premiere fois ; pour la  
„ seconde fois de mille florins d'amende,  
„ d'une année & six semaines d'interdic-  
„ tion, &c „

Le Roi de France vient de faire signifier

II. Part.

§ 5

par ses ambassadeurs auprès des cours intéressées à la guerre que peut occasionner la succession de Bavière, qu'il ne prendra aucune part à cette contestation ; mais que Sa Maj. T. C. ne souffrira pas que les troupes des parties belligérantes passent le Rhin. Il paroît par-là que la Bohême & les contrées voisines seront le théâtre de la guerre ; & que le Brabant & les pays adjacens ne se ressentiront point de ce fléau.

---

Dans le dernier Journal , p. 526, l. 31 *guerre*, lisez *guerre*.



TABLE alphabétique des matieres de  
Littérature, depuis Janvier 1778.

<b>A</b> toute au Prospectus de la nouvelle carte des Pays-Bas. 1. Janvier.	Page 30
Art inventé par un Italien, qui imite parfaitement le marbre. 15. Janvier:	106
Avis au public sur l'arrivée de Mr. de Voltaire à Paris. 15. Avril.	576
Caspipina's Lettres, containing observations &c. <i>Lettres de Caspipina, contenant des observations sur divers sujets de littérature, de morale &amp; de religion; par un homme qui a demeuré quelque tems à Philadelphie.</i> 1. Mars.	342
Conclusio Facultatis Theologiæ Parisiensis, lata occasione approbati a duobus Magistris libelli, qui inscribitur &c. <i>C'est-à-dire, Conclusion de la faculté de théologie de Paris, portée à l'oc- casion d'un ouvrage approuvé par deux docteurs, lequel est intitulé: Eloge de Michel de l'Hô- pital, chancelier de France, discours qui a rem- porté le prix de l'académie françoise en 1777.</i> 1. Janvier.	25
Confidence philosophique. 1. Janvier.	9
Consolation (la) du Chrétien, ou motifs de con- fiance en Dieu. Par Mr. l'abbé Roissar. 1. Mars.	338
Dell' Electricita terrestre atmosferica, &c. <i>De l'électricité de l'athmosphère terrestre; disserta- tion; par Mr. le marquis Alexandre Chigi.</i> 1. Février.	177
Dictionnaire universel des sciences, morale, éco- nomique, politique & diplomatique, ou bibliothe- que de l'homme d'état & du citoyen, Tomes I. & II. 15. Février.	227
Encyclopédie de Jurisprudence, ou Dictionnaire com- plet, universel, raisonné, historique & politiques	

de Jurisprudence. Tome second. 1. Février.  
Page 182

Entrevûes ( les ) du Pape Ganganelli, servant de  
suite aux lettres du même auteur, nouvelle édi-  
tion augmentée; ouvrage traduit de l'italien de  
Monfignor S\*\*\*\*. 1. Mars. 314

— Second extrait. 1. Avril. 483

Épître à Mr. le C. de F\*\*\*, sur ce que dans son  
voyage en France, il n'a pas vû Mr. de V.,  
comme quelques gazettes avoient annoncé qu'il  
le feroit. 15. Février. 254

Équivoques & bizarreries de l'orthographe françoise,  
avec les moyens l'y remédier par des signes ana-  
logues à notre prononciation. 1. Février. 170

Essai sur les comètes, où l'on tâche d'expliquer  
les phénomènes qu'offrent leurs queues &c; avec  
des observations & des réflexions sur le soleil &  
sur les planètes du premier ordre; par André  
Olivier. Traduit de l'anglois. 15. Janvier. 92

Genese ( la ) expliquée d'après les textes primi-  
tifs; avec des réponses aux difficultés des incré-  
dules: dédiée au Roi; par Mr. l'abbé du Contant  
de la Molette. 15. Avril. 563

Guidonis Ferrarii opusculorum collectio. Editio  
prima Italica. 1. Février. 163

Histoire générale de l'Eglise chrétienne depuis sa  
naissance jusqu'à son dernier état triomphant dans  
le Ciel, tirée principalement de l'Apocalypse de  
St. Jean, Apôtre; ouvrage traduit de l'anglois  
de Mr. Pastorini par un Religieux Bénédictin de  
la Congrégation de St. Maur. 1. Février. 159

Histoire de l'Amérique, par Guillaume Robertson,  
docteur en théologie, principal de l'université d'E-  
dimbourg, & historiographe de Sa Maj. Brit. pour  
l'Ecosse, traduite de l'anglois par M. E. 15. Mars  
393

Histoire de la dernière guerre entre les Russes &  
les Turcs, par Mr. de Keralio, major d'infante-  
rie, &c. 1. Avril. 497

Invention d'une nouvelle lampe, par Mr. de Sou-  
nenfels. 1. Février. 188

- Lettres à Mr. de Voltaire , sur des matieres de religion , de grammaire , d'histoire , & autres.*  
1. Février. Page 184
- Lettre à Mr. Palissot , l'un des auteurs du Journal françois , au sujet de la critique du livre intitulé , les Incas : dans laquelle on venge la religion & ses ministres , contre les calomnies de Mr. Marmontel.* 15 Février. 264
- Lettres à une Princesse d'Allemagne sur divers sujets de physique & de philosophie.* 1. Mars 329
- Lettre à l'auteur de ce Journal , sur la préservation du bled de la nielle , & sur la peinture & la sculpture.* 15. Mars. 413
- Mémoires sur les diverses méthodes inventées jusqu'à présent pour garantir les édifices d'incendie , par Mr. l'abbé Mann , chanoine de l'église collégiale de Courtrai , membre de l'académie de Bruxelles.* 1. Avril. 499
- Mémoires pour servir à l'histoire de Louis , Dauphin de France , mort à Fontainebleau le 29 Décembre 1765 ; avec un traité de la connoissance des hommes.* 15. Avril. 549
- Méthode ( nouvelle ) pour entrer dans le vrai sens de l'écriture sainte , dédiée au Roi , par Mr. l'abbé du Contant de la Molette.* 15. Janvier. 94
- Mois , ( les ) poëme en douze chants , par Mr. Roucher. Proposé par souscription.* 15. Avril. 567
- Moyen de se procurer une récolte d'un tiers plus abondante qu'à l'ordinaire.* 15. Janvier. 167
- Observations de Mr. Hirschfeld sur les jardins chinois.* 15. Mars. 415
- Pensées sur l'existence , & de l'immortalité de l'ame ; par Mr. Tralles , conseiller & archiatre du Duc de Saxe-Gotha.* 15. Avril. 574
- Plan ( nouveau ) du Journal des sciences & beaux-arts , dont le produit est destiné à l'éducation de pauvres orphelins ; dédié à Mgr. le Comte d'Artois , par une société de gens de lettres.* 15. Janvier. 98
- Principes de morale , de politique & de droit public , puisés dans l'histoire de notre monarchie , ou discours*

*cours sur l'histoire de France, dédiés au Roi. Par Mr. Moreau, historiographe de France. Tomes 2. 3. 4. 1. Avril. Page 471*

*Question si la peinture l'emporte sur la sculpture ? 15. Janvier. 103*

*Réflexions sur les Lettres Ganganeliennes, tirées d'une feuille périodique, intitulée : Avis divers, dont l'auteur est Mr. l'abbé Aubert. 1. Janvier. 26*  
*Religions, Journal 2c. Journal de la religion, ou extraits des apologistes anciens & modernes de la religion chrétienne. 1. Mars. 341*

*Réponse à la question proposée pour l'année 1780. par l'académie-royale des sciences & belles-lettres de Prusse : Est-il utile au peuple d'être trompé, soit qu'on l'induisse en erreur, ou qu'on l'entretienne dans les erreurs, qu'il peut avoir ? 15. Janvier. 101*

*Réponse à une critique adressée à l'auteur du Journal, sur les Intas de Mr. Marmontel. 15. Janvier. 108*

*Science (la) du bon-homme Richard, ou moyen facile de payer les impôts, traduit de l'anglois. 15. Avril. 573*

*Sujets de morale & de poésie proposés par l'académie de Montauban. 1. Février. 187*

*Supplément à l'histoire de l'imprimerie de Prosper Marchand, ou additions & corrections pour cet ouvrage. Edition revue & augmentée ; avec un mémoire sur l'époque certaine du commencement de l'année à Mayence, durant le XV. siecle. 15. Janvier. 81*

*Supplément à l'analyse des Conciles généraux & particuliers ; par le R. P. Richard, professeur en théologie, de l'Ordre des Freres-Prêcheurs. 1. Février. 176*

*Tableau ecclésiastique de la ville de Liege, pour l'an 1778. 15. Janvier. 100*

*Versuch einer Apologie 2c. Essai d'une apologie des peines capitales. Par Mr. Jacobi, syndic des Etats à Celle. 15. Janvier. 90*

*Vie (la) de David Hume, écrite par lui-même, traduite de l'anglois. 1. Janvier. 3*

## T A B L E.

TURQUIE.	( Constantinople.	579
RUSSIE.	( Pétersbourg.	581
POLOGNE.	{ Varsovie.	582
	{ Cracovie.	584
ESPAGNE.	( Madrid.	584
PORTUGAL.	( Lisbonne.	588
SUEDE.	( Stockholm.	589
DANNEMARCK.	( Coppenhague.	589
ITALIE.	{ Rome.	590
	{ Naples.	593
ALLEMAGNE.	{ Vienne.	594
	{ Munick.	595
	{ Berlin.	596
	{ Ratisbonne.	596
	{ Breme.	601
	{ Liege.	601
ANGLETERRE.	{ Londres.	602
	{ Nouvelle-York.	609
FRANCE.	( Paris.	610
PAYS-BAS.	{ Bruxelles.	624
	{ La Haye.	627

